



Voix du
Nucléaire

Quels enseignements tirer du débat sur la PPE ?

TEMOIGNAGE
de
Jacques PETER

A propos de Voix du Nucléaire :

Créée en mars 2018, les Voix du Nucléaire est une association de bénévoles, employés et sympathisants de la filière nucléaire française, indépendante de toute attache économique, institutionnelle, syndicale ou politique. L'association est animée par une volonté de rationaliser le débat, rétablir les faits, éclairer la décision publique et, pour les salariés de la filière, retrouver la fierté de travailler pour une industrie d'avenir.

Un remerciement également à toute l'équipe qui, avec Jacques, a rendu cela possible:

Philippe, qui s'est mobilisé sur les encadrés, mais aussi Sonia et Jean-François, Ann, Nathalie, Claude, Olivier, Henri, Marie-Hélène pour la mise en page et enfin Marina qui a chamboulé son planning pour rendre cette mise en ligne possible !

A l'heure des choix énergétiques traduits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, il convient de revenir sur le débat public qui s'est tenu au printemps et qui a eu vocation à nourrir en amont les réflexions du gouvernement.

L'objectif de ce débat ? Réfléchir ensemble à la manière dont nous allons, concrètement, contribuer au plus grand défi pour sa survie que l'humanité ait connu jusqu'ici - le changement climatique - tout en continuant à vivre du mieux possible (sécurité énergétique, accessibilité etc.)

Sur le fond ? Consciemment accepter de se changer soi : manière de faire et de penser. Volontairement perdre en confort et en facilité. Collectivement prendre sur nous pour faire pour les autres plus que pour nous même.

Sur la forme ? Un exemple de démocratie participative, elle-même intelligence collective. Celle qui fait que les décisions prises sont les bonnes, que les marchés soient optimisés, que les sociétés organisent leur survie, que les espèces ne s'éteignent pas.

Espérons-le en tous cas. Parce que les émissions de gaz à effet de serre, notamment le CO₂, augmentent et que la situation empire plutôt que de s'améliorer : en 2000 la France était dans la ligne de ses engagements climat, en 2018, elle ne l'est plus, malgré la volonté politique, les centaines de milliards mobilisés, la bonne volonté citoyenne et l'indignation médiatique.

Mais nous sommes nous posés la simple question que pour que tout ceci donne des résultats, un préalable est de prendre en compte ce qui s'impose à nous : les faits ?

Les faits physiques d'un côté. Par exemple, que les émissions en France ne sont pas dans le secteur électrique puisque celui-ci est déjà à 95% décarboné et qu'y investir ne résout en rien le problème. Que pour prendre les bonnes décisions, il faut d'abord s'appuyer sur les bons indicateurs pour savoir ce qui marche et ce qui ne marche pas, faire le bilan des expériences passées, savoir d'où l'on part, ce que l'on veut.

Les faits du débat de l'autre : laissez-moi vous présenter **Jacques Peter**, un des 8000 participants au débat. C'est son témoignage que nous vous restituons dans ce dossier. Ancien de la SNCF, passionné par le sujet de la transition énergétique, il a pris le temps que nous n'avions pas, que vous n'avez probablement pas eu non plus, de suivre les 45000 visiteurs, 300 cahiers d'acteurs et points de vue exprimés, 600 questions posées, les milliers de commentaires, ateliers de la controverse et débats labellisés sur tout le territoire. Il vous dit ici ce que les faits du débat ont (aussi) rapportés et que l'on connaît moins. Ce qui l'a le plus marqué. Et pourquoi.

1	<i>A quoi a servi ce débat ? Était-il honnête ?</i>	3
2	<i>Le choc des statistiques catastro- phiques</i>	9
3	<i>Ceux qui prêchent pour la France</i>	11
4	<i>Les entreprises utilisatrices d'éner- gie</i>	15
5	<i>Les expressions opposées au nu- cléaire</i>	18
6	<i>Brider autoritairement la consom- mation d'électricité</i>	20
7	<i>Le relativisme climatique</i>	22
8	<i>Les services placés sous l'autorité du Ministère</i>	24
9	<i>Pourquoi aucun de débat contra- dictoire sur la sécurité du système électrique ?</i>	27
10	<i>Ceux qui prêchent pour leurs inté- rêts</i>	31
11	<i>Conclusion : le syndrome PPL (Perette et le Pot au Lait)</i>	27

A quoi a servi ce débat ? Était-il honnête ?

« Il n'appartient pas à la commission du débat public de se prononcer sur le fond des arguments des uns et des autres, mais il lui appartient de dire au gouvernement... (si)... des signaux qui apparaîtraient déséquilibrés ou asymétriques en matière de nucléaire ou le report sine die des 50% serait perçus comme extrêmement négatifs, au regard de la mobilisation pour la transition énergétique »¹.

Le discours de clôture du débat par le président de la commission d'organisation, Jacques Archimbaud² est sans ambiguïté. Si le débat s'organise en principe pour que plusieurs questions relevant de la transition énergétique soient abordées et débattues, le seul objectif ferme et affiché est de corroborer la décision de réduction de la part du nucléaire en France prise par le gouvernement précédent.

De manière finalement assez cohérente, c'est bien ce qui est également affiché dans la seule communication personnelle émanant directement du Ministre, dans l'introduction au débat :

« Le ministre [NDLR : Nicolas Hulot] a retenu comme base de discussions deux scénarios de mix énergétique sur les quatre³ proposés par le gestionnaire du réseau de transport RTE. L'un, baptisé Ampère, prévoit de réduire d'ici 2035 la capacité de production nucléaire de 14,5 gigawatts (GW), ce qui impliquerait de fermer 16 réacteurs de 900 mégawatts (MW) en plus de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin). Le second, baptisé Volt, envisage une baisse de 8 GW de la capacité de production nucléaire, soit la fermeture de 9 réacteurs. »

Malgré toute l'énergie déployée à susciter et organiser le débat de l'ensemble des français en ligne et sur tout le territoire, le président de la commission d'organisation du débat en a finalement édicté les conclusions en s'appuyant surtout sur « les demandes de l'opinion » : en fait celles d'un groupe de 400 citoyens tirés au sort dit G 400 à qui il avait été demandé de répondre à un questionnaire dont sont tirées les fameuses conclusions. Ces citoyens avaient au préalable été préparés aux problématiques de l'énergie à partir de documents établis... par la Commission et par le ministère. La boucle étant bouclée, il n'a finalement pas été étonnant que le ministre retrouve le miroir de sa pensée et de ses déclarations dans la présentation par la commission

¹ Communiqué de l'AFP du 16 janvier 2018 "Feuille de route énergétique: le gouvernement cadre le débat sur le nucléaire"

² Secrétaire national adjoint d'Europe Ecologie-Les Verts

³ Les deux autres scénarios, non retenus, prévoyaient de fermer encore plus de réacteurs (25 à 52).

des opinions des 400 citoyens. En ignorant les contributions pourtant riches et documentées de la France de la science, des techniques et du monde professionnel, le ministre et la commission ont organisé la conclusion du débat comme si elles n'existaient pas.

Dans les conclusions du débat public par la Commission, la LTE (Loi de Transition Énergétique⁴) est « jugée applicable » pour réduire le nucléaire. Et ainsi sont avalisés les scénarii RTE expliquant allègrement que le meilleur des mondes utopiques est possible et avec lui le fait de, simultanément, brider de 10% la consommation d'électricité des Français, réduire la production de nucléaire à 50%, remplacer 25% de cette part nucléaire par des énergies renouvelables intermittents, tout en fermant les centrales au charbon et bien évidemment sans que les français ne connaissent de black-out ou de réduction forcée de la consommation, voire même tout en alimentant 15 millions de voitures électriques !

Au-delà de ces conclusions irréalistes, on peut se demander si la commission a respecté son devoir de neutralité : au travers des cinq remarques ci-dessous, chacun tirera les conclusions qu'il souhaite :

✓ **Une information impartiale ou partielle ?**

Le dossier initial ainsi que la documentation fournie au groupe des 400 citoyens ont fait une part très belle aux « antinucléaires », avec le seul choix de la publication du scénario Négawatt, parmi tous les scénarios possibles et existants réalisés par des institutions aussi bien que par des associations, françaises et internationales, par exemple. Bien que le président de Sauvons le Climat, association dotée d'un conseil scientifique se soit présenté à la commission, et que de nombreuses autres personnes et associations qualifiées se soient exprimées, (IESF⁵, EDEN⁶, académies...) la commission a fait le choix de ne pas retenir leurs contributions. Dans les débats et ateliers de controverse, elle a au contraire privilégié les opposants au nucléaire, ADEME, Global Chance, Négawatt, en laissant par exemple souvent le représentant EDF seul face ses contradicteurs multiples sans souci de la

⁴ La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte aussi dite de manière abrégée « loi de transition énergétique » ou « LTE ».

⁵ IESF Ingénieurs et Scientifiques de France

⁶ EDEN Equilibre des énergies

représentativité réelle du sujet.

Répondant à Olivier Lamarre, directeur adjoint de la production nucléaire d'EDF, qui défendait le grand carénage intégral jusqu'en 2029, le président a objecté : «*Vous mettez la barre trop haut* », prenant ainsi parti, comme si la proportion de nucléaire devait résulter d'une négociation de marchand de tapis.

✓ **Quel bilan de la loi LTECV ?**

Malgré de nombreuses demandes, et beaucoup d'interpellations dans ce sens, la Commission s'est refusé à proposer un atelier de controverse sur le bilan de la LTE, qui aurait pourtant constitué un bon point de départ pour l'analyse qu'on se proposait de mener sur la question de ses modes d'applications. Ce bilan est pourtant désastreux, notamment en termes de climat, objectif premier de la loi, la France en étant en 2017 à sa troisième année consécutive de croissance des émissions. Lors du débat final, l'un de ses prédécesseurs au Ministère de l'environnement, Brice Lalonde, a rappelé qu'au

départ la France respectait les objectifs de la COP 21 puisqu'en 2000 elle était le pays développé émettant le moins de gaz à effet de serre par habitant. Pourquoi la situation s'est-elle dégradée depuis ? Il ne lui a pas été donné de réponse et les acteurs du débat n'en auront pas eu plus.

✓ **Et la comparaison avec les expériences similaires menées par d'autres pays ?**

L'étude des bilans des politiques énergétiques et climatiques des autres pays développés comparés et comparables au nôtre aurait beaucoup apporté à une réflexion sur les mesures que la France s'apprête à prendre. Cette comparaison a pourtant elle aussi été absente de ce débat. Les dossiers de « Géopolitique de l'électricité »⁷ notamment montrent pourtant qu'il y a beaucoup à apprendre de ces expériences.

⁷ *Energie et Climat, les politiques européennes et françaises : le doute*
<http://www.geopolitique-electricite.com/documents/ene-253.pdf>

✓ **Comment ont été informés les 400 citoyens tirés au sort ?**
(et censés représenter le pays)

L'information de ces citoyens semble avoir été, ici aussi, largement biaisée. Deux exemples peuvent être retenus : A propos des coûts du nucléaire, de larges fourchettes d'incertitude crédibilisant les discours alarmistes des opposants au nucléaire ont été fournies alors que le coût cash de 33 €/MWh du grand carénage avancé par EDF est ignoré. Concernant la conclusion à laquelle il leur était demandé d'aboutir, à aucun moment ne leur a été donné le choix de voter contre la réduction à 50% de la part du nucléaire, ni même n'a été fourni un résumé des arguments pour et contre. La seule option fournie a été de s'exprimer sur l'échéance à laquelle la France, irrémédiablement semblait-il, allait choisir de réduire son parc nucléaire, 2025, 2035, ou plus tard. A question fermée, conclusion orientée, voire imposée !

✓ **Des expressions citoyennes reprises dans les conclusions du débat ?**

Dans ses éditoriaux et son discours de clôture, le président de la Commission propose l'unité du pays autour d'une transition douce et d'une baisse de la consommation. Or on ne retrouve pas cette orientation dans la majorité des expressions des citoyens. Comment alors interpréter ses conclusions, qui semblaient alors surtout écrites à l'avance, si ce n'est comme une réponse claire à l'objectif annoncé de justifier la baisse à 50% de la part du nucléaire, et donc la baisse de la consommation et la fermeture anticipée de certains réacteurs.

Pourtant nombreuses demandes émises par les participants au débat, récurrentes, plusieurs fois partagées, n'ont pas été reprises dans les conclusions du rapport final de la commission malgré le fait qu'elles appelaient non pas à un choix mais à une rigueur supplémentaire dans la méthode ou dans la

représentativité des expressions :

Parmi elles, Celles demandant de certes « *maintenir des scénarios prospectifs de production respectant les objectifs de la loi* » mais bien en les faisant porter sur l'ensemble du système énergétique et pas seulement sur l'électricité et en tenant compte des incertitudes liées à l'environnement des politiques énergétiques.

Celles s'étonnant aussi simplement que ne soit pas traduit l'intérêt exprimé par de nombreux participants à beaucoup d'autres sujets tels que l'hydroélectricité, la forêt, le solaire thermique, les énergies renouvelables thermiques etc. et tous les autres sujets qui participent à la transition énergétique mais ont été relégués à la périphérie du débat malgré leur importance.

Celles très nombreuses s'inquiétant des risques pris sur la sécurité de l'approvisionnement électrique dans les différents scénarii proposés.

Celle finalement de savoir « *pourquoi ne disposons-nous pas d'une trajectoire crédible nous conduisant vers le respect de l'objectif COP21 de 2030 ?* ». Peut-être la plus importante de ces interpellations et à laquelle le ministère, n'a pas su ou voulu répondre, alors qu'il lui était simplement demandé de fournir

la feuille de route de la loi, celle d'une trajectoire, argumentée par secteurs, permettant à la France de respecter son engagement COP 21 de réduction de 40% de ses émissions.

Quelle crédibilité donner aux perspectives de coûts présentées ?

Quand il est questionné sur les perspectives de coûts des renouvelables, le ministère affirme que ceux de l'éolien offshore tourneront entre 50 et 100€/MWh en 2030, alors que, en même temps, nous apprenons qu'il vient de se féliciter d'avoir pu débloquer plusieurs dossiers d'éolien en mer devant produire à partir de 2028 pour des garanties d'achats à 150€/MWh. (Coût prévisible sur 20 ans 26,5 milliards). Comment donc prendre au sérieux ces chiffres économiques ?

Alors tout ça pour ça ? Nous pourrions être tentés de passer par pertes et profits ces six mois d'expressions diverses : 8000 participants, 45 000 visiteurs du site, 300 cahiers d'acteurs et points de vue, 600 questions avec ou sans réponses, des milliers de commentaires et avis, des ateliers de controverses et des débats labellisés. Nous pourrions nous arrêter à dénoncer ce que certains appellent une manipulation source de

propagande mais ce serait ne pas faire honneur à la grande richesse des participations.

Quelles ont été les forces en présence, les arguments des uns et des autres, les adversaires et les alliés, avec quelles convergences possibles ? Une chose qui peut être affirmée sans risque est qu'à force de vouloir défendre une thèse posée arbitrairement plutôt que d'engager avec objectivité et sérénité le débat, le ministère, et les représentants des mouvements opposés au nucléaire, se sont retrouvés forcés d'assumer de nombreuses contradictions et incohérences.

Autres exemples, parmi les conclusions du rapport final de la commission, il faut :

- ✓ « Maintenir des scénarios prospectifs de production respectant les objectifs de la loi », portant sur l'ensemble du système énergétique et pas seulement sur l'électricité, tenant compte des incertitudes liées à l'environnement des politiques énergétiques
- ✓ Tenir compte des observations formulées dans le débat public quant à une place plus importante pour l'hydroélectricité, le biogaz, le solaire thermique et l'évolution

du fonds chaleur. Et les autres observations ?

- ✓ Préciser explicitement le calendrier permettant l'atteinte des objectifs de réduction à 50 % de la part de nucléaire dans la production électrique, intégrant la fermeture éventuelle d'autres réacteurs que celui de Fessenheim »

Alors tout ça pour ça ? Nous pourrions être tentés de passer par profits et pertes ces six mois d'expressions diverses : 8000 participants, 45 000 visiteurs du site, 300 cahiers d'acteurs et point de vue, 600 questions avec ou sans réponses, des milliers de commentaires et avis, des ateliers de controverses et des débats labellisés. Nous arrêter à dénoncer ce que certains appellent une manipulation source de propagande serait méconnaître la grande richesse des participations ainsi que des réponses, ou absences de réponses du maître d'ouvrage.

Quelles ont été les forces en présence, les arguments des uns et des autres, les adversaires et alliés avec quelles convergences possibles ? De nombreuses contradictions et incohérences du maître d'ouvrage et des antinucléaires sont apparues.

Le Maitre d'Ouvrage interpellé par la publication de statistiques catastrophiques

Le Maitre d'Ouvrage (le ministère) et la commission ont eu pour intention de fournir un dossier de base capable d'insuffler un bon départ au débat.

Dès le mois de janvier 2018 cependant, le suivi de la Stratégie nationale bas carbone mettait en évidence les très mauvais résultats des années 2015 et 2016 évoquant même pour nos émissions « un écart de trajectoire de 3,6% pour 2016 ». Fin avril 2018, le Commissariat au développement durable confirme ces tendances catastrophiques de la stratégie française bas carbone : en 2017, nous constatons une hausse de la consommation d'énergie corrigée des variations climatiques de plus de 1%, dont 0,8% pour celle de l'électricité, accompagnée d'une hausse de plus de 4% des émissions de gaz carboniques dues à l'énergie. La Cour des Comptes complète ce tableau en évaluant à plus de 100Mds la dette provenant des engagements de subvention des renouvelables, moyens considérables pourtant mis en œuvre dans ce seul objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces très mauvais résultats maintenant confirmés par trois années, signent l'échec des politiques climatiques des deux quinquennats précédents et donc du Grenelle de l'Environnement et de la Loi de Transition Énergétique. Ils laissent pour le moment ceux qui en ont été les précédents inspireurs, qui ont soigneusement évité de commenter ces chiffres, sans voix. Il est heureux que Lionel Taccoen animateur du blog « Géopolitique de l'électricité » et l'ancien ministre Brice Lalonde, parmi de nombreux autres, nous aient rappelé les réalités.

Le rapport final de la Commission publie, là aussi sans commentaire, les données fournies par le ministère sur les emplois de crédits publics pour la transition énergétique : de 4,3 milliards en 2016, en croissance à 5,3 milliards d'euros (prévision) en 2018 pour les seules subventions aux énergies intermittentes électriques que sont le solaire et l'éolien à mettre en regard de 0,250 milliards d'euros pour la production de chaleur et 0,650 pour l'isolation du logement en moyenne annuelle sur les 5 dernières années, qui sont pourtant responsables de 31% des émissions nationales.

Il apparaît clairement que l'essentiel des efforts financiers alloués à la transition énergétique ont été consacrés à des politiques qui n'ont rien ou

très peu rapporté sur le plan du climat.

Concernant le bilan de ces dépenses passées, il n'y a eu aucune réponse provenant du Ministère et de la commission face aux très nombreuses interrogations portant sur ce thème. Plus que jamais, les objectifs énergétiques et climatiques de la France dont ceux de la LTECV, alimentant des tendances contradictoires, apparaissent inapplicables.

Malgré de nombreuses questions et demandes, là encore le Maître d'Ouvrage s'est bien gardé de commenter ces tendances, ce qui aurait pu pourtant contribuer à établir un diagnostic objectif. L'approche du ministère qui consiste à convaincre par la répétition d'une part et l'association abusive d'idées d'autre part, a en effet rappelé sans cesse les objectifs de la loi de réduction du parc nucléaire, auxquels a été associée dans le discours une évocation d'une France neutre en carbone pour 2050 et une injonction à accélérer la mise en service de toujours plus de renouvelables. Tous concepts n'ayant malheureusement que peu de liens réels et objectifs les uns avec les autres.

Que penser d'un médecin qui prescrirait de persévérer en augmentant les doses de traitements jusqu'ici inefficaces sans prendre le temps d'un diagnostic ?

La métaphore qui me vient est celle d'une voiture qui n'arrive

“ Que penser d'un médecin qui prescrirait de persévérer en augmentant les doses de traitements jusqu'ici inefficaces sans prendre le temps d'un diagnostic ? ”

pas à avancer sur un sol glissant. Conseiller au conducteur d'accélérer ne fait que l'embourber davantage dans les ornières creusées par ses patinages et ne résout rien. Comment ne pas considérer comme essentiel que le ministère se préoccupe de l'adhérence des roues de ses politiques mises en œuvre avec les réalités de leurs effets !

Peut-on conclure un débat sur l'avenir, sans avoir fait le bilan du passé ?

Peut-on proposer une trajectoire énergétique en faisant l'impasse sur celle du climat ?

Bref, la commission et le ministère ont communiqué comme si des tendances lourdes pouvaient être cassées par la magie d'un verbe politiquement correct.

Surprise heureuse, beaucoup de militants engagés sur le climat et technologiquement neutres¹ ou, même, soutiens affichés de l'industrie nucléaire, associations, citoyens sans étiquette, ingénieurs de profession, hauts fonctionnaires, scientifiques, s'exprimant souvent à titre personnel, ont profité de l'opportunité du débat pour s'exprimer et communiquer leurs idées et points de vue. Généralement plutôt maltraités par les grands médias, les partisans du nucléaire sont sortis du bois et se sont exprimées dans des cahiers d'acteurs, par des avis et de nombreuses questions.

Le relai a été pris par le monde de la science notamment par le biais des sociétés savantes ainsi que par les associations de technologies et les professionnels de l'énergie. Ont également réagi des groupes plus représentatifs du citoyen non spécialiste du sujet tels que les amoureux des paysages, des oiseaux et chauves-souris, révoltés par l'invasion éolienne, le non recyclage des panneaux solaires, l'exploitation parfois indigne de minerais rares hors de nos frontières, etc.

Il paraît ici essentiel de citer quelques extraits du cahier de l'Académie des Sciences, un de

ceux ayant suscité le plus de commentaires, en grande majorité favorables :

L'Académie des Sciences commence par un constat pessimiste :

- ✓ *« ...Or si l'on regarde les indicateurs pertinents, on constate que nous sommes en retard sur les ambitions de la France exprimées à la fois dans la loi sur la transition énergétique et par la COP 21. Ce retard est perceptible aussi bien sur les objectifs de réduction de consommation d'énergie finale que sur la diminution de l'empreinte CO2 de notre production énergétique... »*

Plus loin, l'Académie dénonce le fait que le manque de clarté des politiques conduit à tromper l'opinion :

- ✓ *« ...Dans l'état actuel du débat, nos concitoyens pourraient être conduits à penser qu'il serait possible de développer massivement les énergies renouvelables comme moyen de décarbonation du système énergétique en se débarrassant à la fois des énergies fossiles et du nucléaire. Ce n'est malheureusement pas le cas... ».*

¹ C'est à dire sans prédisposition particulière pour ou contre le nucléaire mais une approche technique des apports et inconvénients des différentes énergies selon l'angle d'analyse choisi

L'Académie met en garde face à l'illusion, hélas largement développée dans les réponses du Ministère de la transition écologique et solidaire, selon laquelle on pourrait fermer 16 réacteurs, accueillir 15 millions de véhicules électriques et assurer la sécurité du système électrique :

- ✓ *« ...Dans un avenir proche et à moyen terme, il y a une véritable contradiction à vouloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant à marche forcée la part du nucléaire... »*

L'Académie met en garde face à l'illusion, hélas largement développée dans les réponses du ministère de l'écologie, selon laquelle on pourrait fermer 16 réacteurs, accueillir 15 millions de véhicules électriques et assurer la sécurité du système électrique :

- ✓ *« ...Dans un avenir proche et à moyen terme, il y a une véritable contradiction à vouloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant à marche forcée la part du nucléaire... »*

En conclusion, l'Académie des Sciences appelle l'Etat à organiser au plus haut niveau un débat avec toutes les compétences. Concluant de fait que ce débat-là ne les réunit pas... Nous proposons au Premier Ministre de recevoir l'Académie des Sciences.

La mobilisation des expertises variées a été une vraie réussite, de nombreux cahiers et points de vue, des centaines de questions et commentaires, si peu pourtant en a été traduite !

Si je pouvais faire des recommandations, toutes personnelles bien sûr mais néanmoins basées sur la lecture de toutes les contributions au débat, je citerais les contributions suivantes :

- ✓ **L'IESF**, déjà mentionnée, complétée par un point de vue de Bruno Wiltz sur les sept coûts des renouvelables,
- ✓ **EDEN**, mentionnée également, sur les objectifs de la transition énergétique, la diffusion des voitures électriques, le bâtiment et une conclusion de Brice Lalonde,

“ ...Dans un avenir proche et à moyen terme, il y a une véritable contradiction à vouloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant à marche forcée la part du nucléaire... ”

- ✓ **M. Michel Gay** qui publie dans Contrepoints²,
- ✓ **Des professionnels de l'industrie nucléaire** ayant notamment travaillé de l'intérieur sur la centrale de Fessenheim,
- ✓ **Le Conseil Général de l'Economie**, successeur du prestigieux Conseil Général des Mines, qui a publié une étude critique des scénarii RTE que la commission a malheureusement refusé d'insérer dans la documentation, rejetant ainsi la contradiction de la documentation.
- ✓ **Gilles Bellec**, ingénieur général des mines, qui par sa contribution permet un peu de prise de hauteur vis-à-vis des thèses déclinistes,
- ✓ **L'IFRAP**, think tank soutenant à la fois le climat et la compétitivité économique de la France

Et bien sûr le monde du travail, de ceux qui font et feront la transition de l'intérieur, représenté par :

- ✓ **Le CCE EDF** qui a publié plusieurs études avec l'aide du cabinet IED, dont l'une remarquable sur l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité

critiquant là encore la vision proposée par les scénarii RTE.

- ✓ **Les syndicats :** Fédération Nationale Mines Energie CGT, CFE CGC, FO. Il apparaît que les travailleurs de l'énergie connaissent bien ce dont ils parlent et sont également sensibles au bien public.
- ✓ **Le Parti Communiste Français**
- ✓ **Les associations** d'actionnaires salariés et retraités d'EDF, l'ADAS³, l'EEA⁴,
- ✓ **L'association Fessenheim**, notre Energie.
- ✓ **« Protégeons nos espaces naturels »** à propos de la résistance croissante au déploiement massif, sur fonds publics, des éoliennes.
- ✓ **« Droit à l'énergie »** à propos de la hausse de 20% en euros constants depuis 2000 des factures d'électricité.
- ✓ **EDF** bien sûr, dont le cahier d'acteur mérite une lecture attentive, détaillant l'intérêt du grand carénage pour tout le parc historique jusqu'en 2029, malgré le fait de ne

² <https://www.contrepoints.org/>

³ Association des Actionnaires Salariés d'EDF

⁴ Energie En Action regroupant essentiellement des cadres

“ **« Le Conseil d'administration d'EDF a attiré l'attention du Ministère sur le risque qu'il prenait en programmant de façon autoritaire la baisse de la consommation d'électricité »** ”

prendre en compte qu'une légère hausse de la consommation. EDF y demande notamment que la décision sur le renouvellement du parc nucléaire par de nouvelles constructions se prennent durant ce quinquennat, sans quoi l'entreprise sera prise de court quelle que soit la décision et ne pourra assurer une fourniture continue d'électricité aux français. En réponse à une question d'actionnaire le Conseil d'Administration d'EDF a notamment précisé qu'il avait attiré l'attention du Ministère sur le risque qu'il prenait en programmant de façon autoritaire la baisse de la

consommation d'électricité sans considération pour l'outil technique et humain et ses capacités d'adaptation.

- ✓ **Le CEA** se montre à la hauteur de sa dénomination de Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives en produisant un cahier d'acteur équilibré.
- ✓ **Orano**, enfin, décrit dans le détail et avec pédagogie la cohérence de l'expertise française dans la maîtrise de l'ensemble de la filière nucléaire.

“ **« Parmi les leviers pour relocaliser l'industrie en France : un accès de long terme à une électricité de base non intermittente, dé-carbonée et compétitive »** ”

Les critères économiques pour investir dans de nouvelles installations ou moderniser les installations existantes, sont la compétitivité des coûts de production, la non sensibilité au risque carbone à moyen et long terme, la disponibilité d'une production électrique de base de forte puissance, la prévisibilité de ces facteurs sur la durée d'investissement (supérieure à 15 ans) et la sécurité d'approvisionnement.

« Parmi les leviers pour relocaliser l'industrie en France : un accès de long terme à une électricité de base non intermittente, dé-carbonée et compétitive »

La production d'électricité nucléaire française répond à chacune de ces exigences.

Pour les entreprises les plus impactées, les industries électro-intensives, dont la consommation électrique est à la fois prévisible à moyen et long terme, **le parc nucléaire existant est un atout déterminant justifiant de leur présence sur le territoire français**, comme

l'est, pour leurs concurrents, la production hydroélectrique à très grande échelle au Canada ou dans certains pays du nord de l'Europe. Pour ces entreprises la part de l'électricité dans leurs charges dépasse le tiers des coûts salariaux et absorbe entre 5% et 20% de leur chiffre d'affaires. Elles représentent 20% de la consommation électrique de la France et emploient plus de 100 000 salariés¹³. Cette part de la fourniture électrique dans leur activité est telle que sa « qualité », fiabilité, prix et visibilité, constitue à elle seule une raison suffisante à la dé- ou à la relocalisation.

Les énergies alternatives au nucléaire ne peuvent présenter en France, à l'heure actuelle et pour le moyen terme, les mêmes qualités.

Pour les entreprises et autres consommateurs importants comme les villes, il est donc indispensable qu'une production de base nucléaire suffisante reste disponible et que la priorité soit donnée à un pilotage souple et pragmatique de la transition énergétique. Dans ce contexte, les scénarios « dogmatiques », telle la réduction trop rapide de la part du nucléaire dans le mix électrique à 50 % dès 2025, ou

Inversement, il faut privilégier les scénarios pragmatiques, assumant clairement des objectifs climatiques ambitieux, tout en préservant la compétitivité énergétique de la France.

« 12% de la facture d'électricité des entreprises est affecté au soutien des énergies renouvelables... Par exemple les sous-traitants d'Airbus payent leur électricité deux fois plus cher que les sous-traitants de Boeing »

L'ensemble des entreprises françaises est concerné par la fiabilité et le prix de l'électricité. Or seules celles qui sont électro intensives bénéficient aujourd'hui du plafonnement de leur TICFE¹, impôt prenant le relais de la CSPE, taxe majoritairement affectée au soutien des renouvelables électriques et qui représente 22% de la facture en moyenne. Les autres subissent de plein fouet sur leurs activités le coût d'un choix politique fait entre deux moyens de production d'électricité pourtant tous deux décarbonés. Pour ne prendre qu'un exemple, les sous-traitants d'AIRBUS payent leur électricité deux fois plus cher que ceux de Boeing. Le gouvernement sensible aux menaces de délocalisations qui

ont fini par s'exprimer vient de diviser par deux cet impôt pour les centres de traitement de données, les fameux data centers. Dommage pour les autres...

Pour autant, et c'est regrettable tant du côté du ministère que de celui du MEDEF tel qu'exprimé dans son cahier d'acteur, le problème du prix de l'électricité sans cesse croissant, du fait du soutien aux énergies éoliennes et solaires² n'a pas été posé. La substitution de l'électricité aux fossiles se traduit en effet toujours par des gains considérables de rendement énergétique et une baisse forte des émissions de gaz carbonique.

A l'heure où le système électrique français est reconnu comme l'un des facteurs forts de notre compétitivité, objectif du Président de la République et du gouvernement, il serait légitime de poser le problème de la suppression de cette taxe pour toutes les entreprises, tant les PME que les grandes.

L'industrie n'a en effet pas besoin de conseils ou de réglementations publiques ou que l'on pense pour elle pour augmenter sa productivité énergétique. Elle a démontré dans ce domaine son efficacité se traduisant par des progrès

¹ Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité
<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11944-taxe-interieure-sur-la-consommation-finale-d-electricite-ticfe>

² Soutien aux énergies renouvelables qui devient lui-même une « taxe annulant les effets des taxes carbone » puisqu'il décourage au recours accru à l'électricité qui en France, grâce au nucléaire 75% et à l'hydro 20% est quasi entièrement décarbonée,

“ « 12% de la facture d'électricité des entreprises est affecté au soutien des énergies renouvelables... Par exemple les sous-traitants d'Airbus payent leur électricité deux fois plus cher que les sous-traitants de Boeing » ”

continus. Ainsi le pays de Dunkerque bénéficie de la centrale nucléaire de Gravelines pour l'alimentation d'industries électro intensives. A Dunkerque, l'acier a réduit de 40% ses émissions. L'industrie du papier-carton a divisé par deux les siennes en 37 ans, soit à peu près - 2%/an. Les industriels disent que le plus facile a été fait et qu'à l'avenir on ira moins vite.

L'UNIDEN, union des industries utilisatrices d'énergie, et l'industrie du papier et du carton, s'est attachée à rappeler ces mêmes réalités. Dans son cahier d'acteur, elle plaide ainsi pour un retour en France des industries consommatrices d'énergie, permettant ainsi aux français de diminuer fortement leur empreinte carbone en relocalisant la production des biens importés. En effet, les importations de la France, notamment en provenance d'Allemagne, de Pologne et de Chine, tous pays au mix énergétique bien plus carboné que le nôtre, augmentent significativement notre empreinte carbone.

Si les entreprises, les sociétés savantes, les associations techniques et scientifiques et les think tank n'ont été que très peu repris par la Commission, celle-ci a néanmoins intégré dans le fameux « dossier de base » les opposants « classiques », et nous pourrions dire professionnels, au nucléaire, connus et reconnus, tels que : Négawatt, France Nature Environnement, Réseau Action Climat, se concentrant sur la réduction du nucléaire, ainsi que Greenpeace, WWF, Fondation Nicolas Hulot.

Ceux-ci demandent tous : le respect de la Loi de Transition Energétique, bien sûr plus d'efficacité énergétique et l'application du scénario Watt de RTE, fermant tous les réacteurs du parc nucléaire français à 40 ans de leur durée de vie¹.

Mais ils ne sont pas choqués par le fait que nous ne tenons pas nos engagements climat.

Climat : un mot qu'ils prononcent ou écrivent rarement.

Durant le débat, plusieurs auront relevé particulièrement l'argument audacieux, repris par le WWF qui cite une étude allemande², selon lequel on ne

pouvait obtenir de l'Allemagne qu'elle ferme ses mines de charbon et de lignite que si la France fermait son nucléaire ! Curieux raisonnement repris d'ailleurs dans la communication officielle du ministère de l'écologie.

La réalité ne serait-elle pas que, face à ses médiocres performances climatiques, et donc confrontée à la nécessité de remplacer ses centrales au charbon par des capacités gaz équivalentes plus économes en contenu carbone, mais plus coûteuses, l'Allemagne aurait besoin d'une hausse du prix de marché ? Elle redouterait la perspective d'un parc nucléaire français supportant, après grand carénage, des coûts cash de 33€/MWh, (contre 45€/MWh pour le lignite), les moins chers du marché, offrant donc une compétitivité forte à l'industrie lourde française en particulier comparée à celle de l'Allemagne bien que celle-ci laissât au consommateur allemand la responsabilité de supporter le prix de la transition énergétique allemande.

¹ La centrale nucléaire française la plus récente ayant été mise en ligne en 2000, cela signifierait que nous perdions 75% de notre fourniture d'électricité totale au plus tard en 22 ans, d'ici à 2040.

² <https://www.agora-energiewende.de/>

« L'Allemagne redouterait la perspective d'un parc nucléaire français supportant après le grand carénage des coûts cash les moins chers du marché, offrant une compétitivité forte à l'industrie française »

Insupportable pour la grande cause nationale qu'est l'industrie allemande ? Monsieur le ministre Le Maire accepterait-il que la France doive fermer une usine de moteurs diesel rentable afin de contribuer à la restructuration de l'industrie automobile allemande ?

La tactique des opposants au nucléaire a consisté pendant la durée du débat à critiquer les choix initiaux des scénarii Volt ou Ampère faits par le ministère de la transition pour défendre le scénario Watt fermant systématiquement tous les réacteurs au bout de quarante ans, leur cible à moyen terme étant bien de rendre d'autant plus acceptable la réduction à 50% du parc dès 2035. Cette première victoire agirait ainsi en apéritif d'une sortie complète du nucléaire qui ne saurait que s'en suivre.

Il aura ainsi suffi à la commission et au ministère de jouer de cette connivence en présentant une « transition soft », soi-disant équilibrée, entre deux positions présentées comme extrêmes : EDF d'une part défendant le grand carénage et une décision sur le nouveau nucléaire et d'autre part des ONG « dites écologiques », les contributions de l'ADEME et celles de l'ancien député François Brottes, président de RTE, toutes reconnues pour leur opposition de principe à l'énergie nucléaire. La sortie à ce même moment du rapport de la commission Pompili sur la sécurité des installations nucléaires, dénoncé pour sa partialité et ses raccourcis et erreurs par ses pairs même, en faisant ainsi le rapport parlementaire le plus décrié, ne doit rien au hasard.

« L'Allemagne redouterait la perspective d'un parc nucléaire français supportant après le grand carénage des coûts cash les moins chers du marché, offrant une compétitivité forte à l'industrie française »

Toutes les expressions des opposants au nucléaire, reprises par le ministère, valorisent la décroissance de la consommation d'électricité, et soutiennent le slogan et les productions de l'association Négawatt.

Ainsi en rupture avec ses propres analyses jusqu'en 2016, RTE a programmé une baisse importante de la consommation pour les horizons 2025 et 2035 sans aucune justification. Or les tendances des dix dernières années démontrent une stabilité de la consommation malgré les efforts fournis¹.

Toutes les autres expertises dont celles d'EDF, EDEN, France Stratégie, iFRAP prévoient une légère croissance. Des scénarii tels celui de Négatep (de l'association Sauvons le Climat) proposent, à l'opposé, de développer considérablement la production électrique afin de substituer aux fossiles, dans le transport et le résidentiel tertiaire, un vecteur électrique décarboné.

Or il y a une grande différence entre les programmations publiques des consommations de gaz et de pétrole et celle d'électricité.

Quand des objectifs politiques ne sont pas atteints par les réalités des marchés, les pouvoirs publics se gardent bien de fermer les tuyaux approvisionnant les stations-services et les logements. Ces infrastructures largement dimensionnées et la souplesse des importations font que les citoyens ne courent aucun risque de coupure. Ce n'est alors qu'une question de prix. Tout autre est la situation du système électrique dont les capacités se programment des années à l'avance. Les brider arbitrairement conduirait à des scénarii catastrophes, black-out en cascade par exemple, dans un pays qui ne sait pas se passer de son électricité ne disposant pas de générateurs dans les arrières cour de ses bâtiments, de ses écoles, de ses hôpitaux.

¹ 2017 marquant toutefois une légère croissance tirée par l'industrie

Les progrès d'efficacité énergétique des entreprises et des particuliers, processus continu, ont été considérables ces dernières années. L'affichage des performances énergétiques des appareils électriques réglementé par l'Europe a été un succès, probablement le seul, de sa politique climatique. Plus peut encore être fait et plus encore se fera.

Les opposants au nucléaire confondent une communication de sobriété appelant à des comportements responsables avec laquelle tout le monde peut être d'accord avec un dirigisme voulant contraindre à la vertu en fermant les robinets, ce qui, au-delà de présenter par ailleurs des risques certains pour les populations, n'a jamais fonctionné.

**«Les progrès
d'efficacité
énergétique
des entreprises et
des particuliers,
processus continu,
ont été considérables ces
dernières années.»**

”

“ « On ne sait pas respecter les engagements climatiques en baissant le nucléaire, disons alors que le climat ce n'est pas si grave ! » ”

Emportés dans leurs passions, les opposants au nucléaire ont avoué, dans les débats et dans leurs cahiers et expressions, que pour eux le critère climat était relatif.

Pour certaines de ces voix, officielles - ministère de la transition, RTE, ADEME - il s'agirait seulement de ne pas augmenter les émissions du système électrique.

C'est un relativisme d'autant plus difficile à combattre qu'il est implicite.

Ne croyez pas à une exagération. En visionnant l'atelier de controverse sur le nucléaire, on peut entendre le représentant de l'association Global Chance dire, pour justifier le recours au scénario Watt de fermeture à 40 ans de tous les réacteurs existants (alors qu'il est, selon même son concepteur, RTE, le plus émetteur de gaz carbonique) qu'après tout **le critère climat « devait être relativisé »** et qu'il fallait privilégier le critère « sortie du nucléaire ». Le représentant Négawatt abondait dans ce sens en affirmant à son tour que les tonnes de CO₂ perdues sur l'électricité (c'est-à-dire qu'on émettrait en plus en se passant de nucléaire), on les (re)gagnerait ailleurs, dans le logement ou le transport ! Ces

avec les placent tous les deux en contradiction avec les engagements COP 21 du Président de la République, avec les autres objectifs de la Loi de Transition et accessoirement avec les préoccupations principales des français.

« On ne sait pas respecter les engagements climatiques en baissant le nucléaire, disons alors que le climat ce n'est pas si grave ! »

Cette position est implicite dans pratiquement toutes les expressions des opposants au nucléaire.

Cette dénonciation est suffisamment sérieuse pour que nous l'étayions encore un peu : du cahier d'acteur de l'association Global Chance nous pouvons extraire la citation suivante : « ...Le dossier (*celui du Maître d'ouvrage*) présente en effet une liste à la Prévert de questions dont l'importance et l'intérêt sont très variables. Elles concernent pour la plupart l'électricité avec une insistance particulière sur la question de la sécurité d'approvisionnement énergétique et le climat, au détriment de nombreuses autres préoccupations, en particulier économiques et sociales.... Ce pointillisme assumé permet

d'éviter d'aborder toute une série de thèmes pourtant majeurs pour la transition énergétique, au premier rang desquels les questions concernant le nucléaire... »

« On ne sait pas assurer la sécurité d'approvisionnement du pays en baissant le nucléaire, eh bien disons que ce n'est pas si grave ! »

Les longs développements qui suivent, en particulier l'appel à la baisse de la consommation, ont pour objectif de valoriser le scénario Watt de fermeture complète du parc.

C'est là la plus belle démonstration de la relativisation des critères de la sécurité d'approvisionnement et du climat des opposants au nucléaire. Malheureusement ce n'est pas la seule. « Réseau action climat », regroupant les principales associations opposées au nucléaire, est allé jusqu'à produire un cahier d'acteur évacuant complètement le sujet, et même le mot, climat. Son seul et unique thème étant de sortir du nucléaire, pourquoi alors avoir choisi le nom de Réseau action climat ?

“ **« On ne sait pas assurer la sécurité d'approvisionnement du pays en baissant le nucléaire, eh bien disons que ce n'est pas si grave !** »

”

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, a remarquablement communiqué sur son dossier 100% renouvelables qui fait autorité pour beaucoup et est donc souvent évoqué comme référence par les opposants.

Mais l'observation attentive des positions et écrits récents de l'ADEME met en évidence un dégageant discret du principe du stockage inter saisonnier dont l'impossibilité technique rendait toute sa démonstration caduque. Elle propose maintenant des scénarii électriques avec des taux élevés de renouvelables, mais plus le fameux 100%.

Ainsi un responsable des renouvelables devait répondre à deux questions lors d'un colloque organisé par le Conseil français de l'énergie en 2017, portant sur les énergies alternatives appelées à la rescousse des scénarios majoritairement

appuyés sur les renouvelables :

Question : *Quels seraient les coûts et le rendement prévisible d'un système « power-to-gaz¹ » ne dépassant guère 20% ?*

Réponse : *On ne verra probablement jamais le power to gaz.*

Question : *le dossier 100% renouvelables fait un large appel aux importations pour passer les creux d'intermittences [lorsqu'il n'y a ni vent ni soleil]. Or le contenu carbone de l'électricité produite par nos voisins est très élevé. Quel est l'objectif de l'étude ?*

Réponse : *l'objectif de l'étude ADEME 100% renouvelables n'était pas la réduction des émissions, mais la promotion des renouvelables.*

« Objectif des études 100% renouvelables : réduction des émissions ou promotion des renouvelables ? »

RTE-France, responsable des fameux scénarii qui ont été pris pour référence et qui tous requièrent une fermeture anticipée d'un nombre plus ou moins important de réacteurs du parc nucléaire, a de son côté administré une preuve des contraintes subies par leurs hypothèses. A beaucoup de

“ **« Objectif des études 100% renouvelables : réduction des émissions ou promotion des renouvelables ? »**

”

¹ Le power to gaz procède à une chaîne complexe de processus captant de l'énergie électrique excédentaire en la transformant en hydrogène, celui-ci étant ensuite traité pour fabriquer le gaz pouvant être stocké et réutilisé plus tard dans des centrales à gaz produisant de l'électricité, quand les capacités renouvelables ne peuvent plus satisfaire la demande. Les cascades de rendements, aujourd'hui 20%, demain guère plus de 30% entraînent des coûts aujourd'hui prohibitifs

questions posées par les participants au débat sur pourquoi ils avaient fait à chaque fois l'hypothèse préalable structurante de baisse de la consommation d'électricité, ses représentants n'ont su que répondre si ce n'est littéralement : « *On nous a demandé des scénarii permettant d'obtenir le 50% de nucléaire : impossible pour 2025, mais aussi pour 2035 si nous ne programmons pas la consommation à la baisse.* »

En particulier lorsqu'à été évoqué la justification du remplacement de 25% de nucléaire par autant d'intermittents d'ici 2035, il a été affirmé par le ministère : "Le stockage de l'électricité à grande échelle est en train de devenir une réalité industrielle ». Sans considération bien sûr, du fait que cela n'était absolument pas le cas...

Les deux questions posées sur ce sujet par moi-même évoquant en particulier le remarquable cahier d'acteur de Georges Sapy traitant en détail la question du stockage, et demandant des précisions n'ont hélas pas reçu de réponses à ce jour. Quand le Ministère cite la loi ou un autre texte administratif décrivant cet avenir radieux avec stockages et que les questions quand ?

où ? comment ? combien ? avec quoi ? lui sont posées, ou « citez-nous un pilote qui marche ! » : il se tait.

Pour défendre l'objectif de 50% de réduction du parc le ministère s'appuie sur un argument répété à satiété : nous devons réduire notre dépendance au parc nucléaire français en cas de défaut générique qui toucherait plusieurs installations à la fois. Il s'appuie pour crédibiliser cette hypothèse sur la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui, soucieuse de justifier un jugement controversé, débattu et finalement révisé, avait il y a peu arrêté une dizaine de réacteurs pour inspection sur la base d'un soupçon de défaut générique. « Le système électrique doit disposer de marges » disent-ils, et sur ce, s'apprêtent à lui en enlever.

Car l'ASN n'a jamais demandé que ces marges soient fournies par des énergies renouvelables intermittentes comme le soleil ou l'éolien. Il est vrai que pour toutes sortes de raisons le système électrique doit disposer de marges, mais il est paradoxal de proposer des énergies qui ont une production variable, quand elle n'est pas aussi aléatoire, comme capables de remplacer un tiers de la production nucléaire actuelle tout en améliorant la sécurité électrique ! En effet le solaire ne

produit plus les soirs d'hiver et l'éolien peut connaître dans toute l'Europe des périodes de plusieurs jours sans vent, avec des facteurs de charge d'à peine quelques pour cent de leurs capacités installées.

Les marges les plus économiques dont peut disposer le système électrique sont malheureusement bien connues : ce sont les vieilles centrales au fuel ou au charbon dont on a décidé la fermeture et les centrales au gaz bien plus émettrices que l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire et bien sûr le nucléaire. Si nous sommes dans l'obligation de recourir à plus d'énergie fossile pour compenser la fermeture des centrales nucléaires, tant pis pour la sécurité électrique, mais surtout tant pis pour le climat, tant pis pour la pollution et les maladies cardiaques et respiratoires qu'elles entraînent !

Dominique Maillard, prédécesseur de François Brottes à la tête de RTE, après avoir évoqué la multiplicité de fermetures de centrales thermiques, surtout à gaz en Europe écrivait dans la revue des anciens élèves de l'école Polytechnique *La Jaune et la Rouge*¹ :

« Les marges de sécurité aujourd'hui disponibles et qui ont permis le passage de la vague de froid de 2012, décroissent sur toute la période 2014-2018 avec une baisse marquée entre 2015 et 2016. Si un événement du type de la vague de froid de février 2012 (pointe à 102 GW) venait à se reproduire sous les mêmes conditions climatiques (vent, ensoleillement, températures), on pourrait approcher près de quarante heures d'interruption locale de fourniture d'électricité ... »

En effet, EDF a signalé que pour une pointe à 95 GW, nous étions passés cette année à deux doigts de recourir à des délestages et ainsi priver temporairement des pans entiers de l'économie ou du pays d'électricité.

Depuis, nous ne recevons dans les publications de RTE que des nouvelles rassurantes. La consommation d'électricité aurait-elle baissé depuis 2012 ? Non elle est restée étonnamment stable.

Dans un cahier d'acteur très complet, de près de 200 pages, le bureau d'étude IED mandaté par le CCE d'EDF avertissait à son tour. De multiples questions de Jean Fluchère, professionnel reconnu sur ce thème n'ont pas reçu de réponses, pas plus que le cahier d'acteur de Georges Sapy traitant des stockages.

Il y avait bien de quoi organiser un débat capital dont les conclusions auraient éclairé l'opinion, le Groupe des 400 citoyens, et la décision à venir sur la programmation pluriannuelle de l'énergie !

Jusqu'ici les Français habitués à l'excellence de notre système électrique ne peuvent imaginer subir ce que les médias nous racontent des pays ne disposant pas d'une capacité électrique suffisante associée à une gouvernance efficace.

¹ Novembre 2013

Avoir organisé un vote du G400 sur le mix électrique d'avenir sans information sur cet enjeu majeur pour la vie même de chacun et le bien-être de tous, était-il honnête ?

Le 29 juin, alors que le débat était presque clos, il a été proposé le point de vue « Organiser un grand débat avec toutes les compétences sur la viabilité des scénarii RTE » à retrouver ici². La commission ne l'a pas publié. Pourquoi ?

² Point de vue à retrouver en téléchargement au lien suivant :

Alors que la clôture du débat était proche, de nombreuses sociétés, bureaux d'étude, organismes divers ont perçu l'opportunité d'une communication publicitaire gratuite en produisant des cahiers d'acteur assurant la promotion de leurs procédés et de leur savoir-faire.

Une des plus marquantes fut sans conteste celle du gaz autoproclamé « vert ».

Le lobby du gaz : un allié objectif des opposants au nucléaire

Cette coalition de fait d'entreprises comprenant entre autres GRT gaz et Engie défend le gaz. Tous évoquent un avenir radieux avec 100% de gaz vert pour 2050, soit 450 TWh, en passant par une étape intermédiaire en 2030 à 15 à 20%, le tout sur la base d'un dossier publié par l'ADEME proposant un scénario techniquement inatteignable pour atteindre 100% de gaz renouvelable en France d'ici à 2050.

Or aujourd'hui après dix ans de promotion, le gaz vert atteint 0,1% du marché ! De manière somme toute similaire au résultat du processus de promotion intense, suivie de décision politique et de ruée vers l'or (la subvention) industrielle qui s'est appliqué pour l'éolien et le solaire. L'ensemble n'a abouti ni sur la production effective ni sur la

réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Toutes les présentations des technologies aujourd'hui opérationnelles reconnaissent en effet que les productions de gaz vert coûtent environ trois fois le prix du gaz importé. Sa promotion réaliste supposerait donc soit une majoration forte des factures des clients, soit une forte contribution de crédits publics, du même ordre de grandeur que les 5 milliards/an consacrés au soutien des renouvelables électriques.

Or on n'a pas l'argent deux fois ! Il aurait été honnête, pour cette question comme pour tant d'autres, de fournir ces chiffres avec leurs traductions éventuelles sur les factures du consommateur moyen avant de faire voter sur ce thème le G 400 !

Félicitons-nous quand même que France Stratégie ait sorti en septembre une étude très documentée sur les perspectives du gaz vert. Dommage que ce document n'ait pas fait l'objet d'un cahier d'acteur qui aurait enrichi le débat ! France Stratégie y expose en toute clarté les enjeux financiers considérables des surcoûts des diverses technologies dont il fait l'inventaire et tord le cou au mythe du power-to-gaz : il évoque un prix de revient du méthane à produire par les pilotes de plusieurs milliers d'€/MWh alors que le prix de marché de

l'électricité tourne entre 40 et 60 €/MWh.

En outre toutes les contributions du lobby du gaz valorisent la complémentarité entre les énergies renouvelables intermittentes et les centrales au gaz, démentant ainsi du même coup les scénarii de RTE prévoyant que l'on pourrait fermer 16 réacteurs nucléaires et 3GW de centrales au charbon, toutes capacités pilotables donc, en les remplaçant par des énergies intermittentes sans construire de nouvelles centrales au ... gaz.

Pour compléter son retour en force malgré les demandes pressantes de tous les professionnels et chercheurs du climat d'en finir avec les énergies fossiles dont il fait, rappelons-le, partie, le lobby gaz a pu également se féliciter de la confirmation par le ministère du fameux coefficient 2,58 appliqué à l'électricité dans la future réglementation thermique des bâtiments. Cette réglementation a pour effet de favoriser directement le gaz aux dépens de l'électricité dans le chauffage résidentiel. (Qui oserait encore parler de lobby nucléaire ?).

Coût écologique de cette réglementation d'ici 2030 ? Plus de 3 millions de tonnes de gaz carbonique supplémentaires émises chaque année par la France.

« **Les paroles, les rêves formalisés en loi et réglementations sont les produits d'une pensée magique. Et aucun responsable du ministère ne commente les tendances, n'évalue les coûts, ne tire les conséquences des expériences étrangères réussies et ratées.** » »

Pour conclure on observe que le débat PPE et les propos du ministère tombent dans ce qu'on peut appeler le « syndrome Perrette et le Pot au Lait ». Dans cette fable Jean de la Fontaine nous amuse à propos des histoires de ceux qui rêvent de châteaux en Espagne sans être présents dans leurs bottes. De plus en plus on rêve, on légifère sur une « France zéro carbone » idéale pour 2050. Les veaux, vaches, cochon de Perrette sont le power to gaz, 450 TWh de gaz vert, toutes les formes de stockages, l'hydrogène et « des choses comme ça » ...et bien sûr les renouvelables électriques, solaire et éolien. Les paroles, les rêves formalisés en loi et réglementations sont les produits d'une pensée magique. Et aucun responsable du ministère ne commente les tendances, n'évalue les coûts, ne tire les conséquences des expériences étrangères réussies et ratées. Il n'y a pas de pilote dans l'avion de l'énergie, compatible avec les défis du climat et de la compétitivité.

« Les paroles, les rêves formalisés en loi et réglementations sont les produits d'une pensée magique. Et

aucun responsable du ministère ne commente les tendances, n'évalue les coûts, ne tire les conséquences des expériences étrangères réussies et ratées. »

Pour ne prendre que deux exemples de cette planification défailante de 2030 :

Alors que les **émissions françaises de gaz carbonique** de l'électricité ne représentaient que 4,2% du total en 2016, celles des deux secteurs qui reçoivent le moins de concours de l'Etat, le résidentiel tertiaire et le transport en représentent respectivement 31% et 30% ! C'est donc bien là plutôt qu'il faut porter le combat climatique !

Le cahier d'acteur sur le logement d'EDEN pouvant servir de base à un programme efficace de réduction des émissions en développant massivement l'usage de l'électricité en particulier à l'aide des pompes à chaleur n'a été ni commenté, ni discuté.

La production nucléaire est parfaitement compatible avec le chauffage via les pompes à chaleur puisque la programmation

de ses entretiens conduit à ce que sa capacité installée de 63 GW peut produire 59 GW en période de grands froids contre 38 GW au mois d'août.

Quant à l'électrification de la mobilité, le ministère a exprimé des vœux pieux, évoquant jusqu'à 15 millions de véhicules électriques d'ici 2035, sans dire comment il ferait, alors que leur part de marché n'atteint pas 2% en 2018. Avec la poursuite des politiques actuelles, comment y croire ?

Sur un dossier d'avenir, la promotion du vélo, y compris de ceux qui disposent de l'assistance électrique, nous venons de constater avec bonheur l'engagement du Premier Ministre.

Eh bien les petits utilitaires motorisés la plupart du temps en diesel représentent plus de 10% des circulations en ville. Pourquoi ne pas demander au Premier Ministre de coordonner les ministères des transports, de l'intérieur et de l'industrie, ainsi que les constructeurs qui ont tous des modèles 3,5 T électriques, ainsi que les collectivités locales compétentes pour les règles de circulation afin d'obtenir que d'ici 2030 toutes nos livraisons terminales dans les grandes agglomérations soient électrifiées ? Ce projet bénéficierait d'un double dividende, réduction des émissions de gaz carbonique et de celles à l'origine de pollutions de

l'atmosphère, que l'opinion publique ne supporte plus.

Notons que dans ces deux cas, motorisation d'une camionnette en site urbain et pompe à chaleur, 1 kWh électrique se substitue à 3 kWh fossiles.

Comme pour les millions de chauffe-eau électriques, les recharges de nuit au chantier des camionnettes seraient elle aussi adaptées à la production nucléaire.

En conclusion, nous ne pouvons que demander que soit repris, comme l'a proposé l'Académie des Sciences, un débat au plus haut niveau de l'Etat, avec toutes les compétences disponibles afin que soit proposée aux citoyens une stratégie énergétique répondant aux quatre objectifs fondamentaux de notre pays :

- ✓ Une trajectoire climatique respectant les engagements COP 21 de la France
- ✓ La compétitivité de notre économie, particulièrement celle de l'industrie
- ✓ Le pouvoir d'achat des ménages
- ✓ La sécurité de notre système électrique

Jacques PETER

ANNEXES

**Comment ont été informés les
membres du G400**

1	<i>INTRODUCTION</i>	35
2	<i>QUESTION 1</i>	33
3	<i>QUESTION 4</i>	35
4	<i>QUESTION 5</i>	38
5	<i>QUESTION 6</i>	40
6	<i>QUESTION 7</i>	42
7	<i>QUESTION 8</i>	44
8	<i>CONCLUSION DE L'AUTEUR</i>	47

Les votes G400, une référence de l'opinion, selon le rapport de la commission.

Dans ses conclusions, la commission s'est beaucoup appuyée sur les opinions exprimées par les quatre cent membres du G400, notamment lors de leurs votes.

Ces citoyens, tirés au sort parmi un groupe de volontaires, avaient reçu une documentation, établie par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, sur les problématiques de l'énergie et les points de vue de trois interlocuteurs désignés par la commission, Négawatt, EDF et Total, sur un questionnaire considéré comme adressant les questions clés pouvant mener à la décision.

Invités ensuite à Paris pendant une journée, après avoir reçu une information complémentaire, les membres du G 400 ont été réunis par groupes de dix personnes, animés par un représentant de la Commission d'organisation du débat ou du Ministère pour échanger sur les différents thèmes.

A l'issue de ce processus ils ont été invités à voter eux-mêmes sur les des questions déjà posées à un échantillon de citoyens.

Dans cette annexe, l'auteur n'a pas la prétention de rendre-compte de la journée de débats. En effet, il n'a pas été l'un des observateurs retenus par la commission et aucune des associations dont il est membre (Sauvons le Climat et les IESF) n'a été invitée à fournir son point de vue et à envoyer un observateur. Il lui paraît important de dire que ceux ne sont pas ses seuls arguments qu'il exprime, mais qu'ils sont aussi ceux d'une communauté de participants qui ont permis des débats riches.

A côté des deux premiers énergéticiens français qui, en toute légitimité, ont chacun défendu leurs intérêts, privé en ce qui concerne Total et publique en ce qui concerne EDF, entreprise détenue par l'Etat et sous son contrôle en tant que principal actionnaire, Négawatt est le seul représentant des ONG, associations et sociétés savantes à avoir été convié.

Il est à noter:

- Que Négawatt a été très souvent cité et invité par la commission et la Direction Générale de l'Energie et du Climat
- Que, face au scénario Négawatt, il en existe de nombreux autres, institutionnels (AIE, UE), académique (ANCRE) et associatifs (Négatep produit par le conseil scientifique de l'association Sauvons le Climat qui donne la priorité à la réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Négawatt comme son nom l'indique donne la priorité à la réduction de la consommation énergétique et a donc comme adversaire les KWh ou l'excès de KWh sans qu'une définition précise y soit apportée. Ce scénario propose différentes mesures réglementaires pour baisser les consommations d'énergie, surtout celle d'électricité, et en conclut que la France peut se passer de nucléaire.

Négatep fait la chasse aux Tep (kWh et autres utilisations en-dehors de l'électricité) fossiles, charbon, gaz et pétrole, dont l'usage émet du gaz carbonique. Ce scénario s'accorde avec Négawatt pour promouvoir raisonnablement l'efficacité énergétique et la sobriété, mais ne rationne pas les entreprises et les français en usages de l'énergie en

proposant de développer celles qui ne sont pas carbonées, c'est-à-dire électricité nucléaire et énergies renouvelables productrices de chaleur.

Négawatt est centré sur les moyens, dont certains sont estimés souhaitables et d'autres rejetés par principe. Il insiste sur la sortie du nucléaire et le développement massif de renouvelables électriques.

Négatep est centré sur un objectif climatique compatible avec la compétitivité de l'économie, le pouvoir d'achat, et la sécurité électrique et regarde donc les moyens comme seulement des moyens.

Par la suite de cette annexe, l'auteur rappelle, pour six questions choisies car les plus directement liées au sujet de la baisse de la part du nucléaire, les réponses de la DGEC, de Total, d'EDF et de Négawatt ainsi que quelques citations complémentaires de la DGEC, puis les commente (texte en italique).

AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ESTIMEZ-VOUS QUE LA France EST PLUTÔT :

En avance Dans les temps En retard Sans opinion

La position du ministère de la transition écologique et solidaire.

Les actions menées en France ont permis de stabiliser et même réduire les consommations d'énergie. Toutefois les efforts doivent être intensifiés, notamment dans les secteurs du bâtiment et des transports. C'est l'objet du plan de rénovation récemment annoncé par le gouvernement et de la loi d'orientation des mobilités en cours de préparation. La baisse de consommation des énergies fossiles, essentielle pour atteindre nos objectifs climatiques, est aujourd'hui conforme à l'objectif fixé par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) mais après plusieurs années de baisse, a marqué le pas depuis 2015 et nos efforts doivent donc être intensifiés.

Dans le domaine des énergies renouvelables, le rythme de production de chaleur renouvelable doit être fortement accéléré et le soutien à la production d'électricité renouvelable qui s'est intensifié depuis un an doit également être encore renforcé. Pour les biocarburants, la France est légèrement en avance sur ses objectifs.

Réponse d'EDF

La situation de la France est assez remarquable lorsqu'on la compare à celle de ses voisins européens, l'Allemagne en particulier :

- Un Français « émet » 2 fois moins de CO₂ qu'un Allemand ;
- La France a progressé beaucoup plus vite que l'Allemagne de 2000 à 2015, et plus vite que la moyenne de l'Union Européenne.

Parler d'avance ou de retard au regard des objectifs de la loi est difficile, certains objectifs étant manifestement peu réalistes ou contradictoires. Ceci dit la mutation du bâtiment (rénovations, réglementations) comme celle de la mobilité, prend du temps.

Réponse de Négawatt

En l'état, le questionnaire proposé par la CNDP nous semble lacunaire car il occulte un levier majeur de la transition : la maîtrise de la demande énergétique. Celle-ci est pourtant une condition essentielle pour répondre aux enjeux environnementaux actuels et respecter les objectifs de la loi de transition énergétique. L'exercice de planification de la PPE ne peut se résumer au passage d'une offre basée sur les énergies fossiles et nucléaire à une offre basée sur les renouvelables. La maîtrise de la consommation d'énergie y est primordiale, et tout aussi pilotable par la puissance publique.

La LTECV fixe des engagements ambitieux, mais les politiques et mesures actuellement mises en œuvre restent très insuffisantes pour les atteindre.

La France a accumulé un retard majeur sur l'ensemble de ses objectifs : on observe depuis 2015 une tendance à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation énergétique n'a pas baissé dans les secteurs des transports et du bâtiment - faute de mise en œuvre de politiques ambitieuses en ce sens (telles qu'un programme massif de rénovation énergétique des logements), et elle accuse un retard majeur sur son objectif européen de déploiement des énergies renouvelables.

Ce constat factuel est confirmé par l'avis rendu à ce sujet par le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Réponse de TOTAL

La première échéance fixée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte concerne la part des ENR dans la consommation finale brute d'énergie. L'objectif a été fixé à 23% en 2020. Selon les dernières estimations du Commissariat général au développement durable (CGDD), la part des ENR a atteint 15.7% en 2016. Bien que cette part ait progressé de plus de 6 points depuis 2005, le niveau atteint en 2016 est en deçà de la valeur indicative de 18% retenue pour cette année dans le plan national d'action en faveur des énergies renouvelables, ce qui traduit bien un retard de la France dans ce domaine.

Commentaires de l'auteur :

La formulation de la question renvoie aux objectifs de la LTE, mais ignore complètement l'objectif COP21 qui a été postérieure à l'élaboration de la LTE, réduction de 40% de nos émissions nettes entre 1990 et 2030.

En 2016, la moitié du chemin a été faite, mais les tendances sur les trois dernières années mettent en évidence une hausse des émissions françaises, ce qui rend peu crédible la cible 2030.

La réponse de la Négawatt reste centrée sur les objectifs de développement des renouvelables électriques intermittentes. Il est rejoint par Total qui développe une activité rentable dans ce secteur compte tenu des prix d'achat garantis dans le solaire.

Avec bon sens, EDF rappelle que certains objectifs de la loi sont peu réalistes et contradictoires et que le citoyen français émet deux fois moins de gaz carbonique que l'allemand.

Le G 400 s'il est informé que par ces lectures ne peut pas être sensibilisés à l'écart entre notre trajectoire de ces trois dernières années marquées par une croissance des émissions et l'objectif COP21 constaté par de multiples cahiers et points de vue. Le commissariat au développement durable a notamment reconnu un écart de trajectoire de 3,6% au titre de 2016.

A lire le texte du ministère tout irait presque pour le mieux dans le meilleur des mondes, il faudrait simplement accélérer. L'humiliation à venir en 2030 du pays organisateur de la COP 21, qui au vu des tendances ne tiendrait pas, et de loin, ses propres objectifs climatiques est complètement passée sous silence.

PAR RAPPORT À LA PERSPECTIVE D'AVOIR 15,6 MILLIONS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (LA MOITIÉ DU PARC DE VÉHICULES PARTICULIERS) EN 2035, DIRIEZ-VOUS QUE C'EST : possible souhaitable

Réponse de DGEC

Le plan Climat vise la fin de la vente des voitures particulières neuves émettant des gaz à effet de serre à l'horizon 2040. Le gouvernement a mis en place d'importants dispositifs de soutien au véhicule électrique (prime à l'acquisition, taxe sur les véhicules thermiques, prime à la conversion pour les vieux véhicules de 2018 à 2022, mise en place de zones de circulation restreinte), qui ont encore été renforcées en 2018. C'est donc non seulement souhaitable du point de vue climat mais également possible à la fois d'un point de vue technologique et de renouvellement du parc. Chaque année de l'ordre de 2 millions de véhicules arrive en fin de vie et sont remplacés par des véhicules neufs.

Réponse d'EDF

C'est sans doute possible et souhaitable : les progrès techniques et les baisses de coûts des batteries sont rapides, les investissements des constructeurs et autres acteurs (Uber, Apple...) sont considérables et annoncent la poursuite du mouvement. Le résultat de 2035 sera fonction de ces progrès à venir : une baisse du coût de la mobilité (coût au km) est en vue, non seulement grâce à l'électrification mais aussi grâce au véhicule autonome qui facilitera le partage et une plus forte utilisation des véhicules.

Beaucoup reste à faire pour s'assurer de la faisabilité technique d'une telle perspective. À titre d'exemple, on ne sait pas aujourd'hui si le réseau électrique serait en mesure de répondre à cette nouvelle demande.

Beaucoup reste à faire pour s'assurer de la faisabilité technique d'une telle perspective. À titre d'exemple, on ne sait pas aujourd'hui si le réseau électrique serait en mesure de répondre à cette nouvelle demande.

Cette perspective semble s'inscrire dans une vision où l'électricité serait la seule solution pour remplacer le pétrole. La trajectoire vers une mobilité verte ne doit pas s'envisager à travers une seule option technologique : la généralisation d'une solution exclusivement électrique pose la question de la capacité du réseau à supporter de nombreuses recharges fréquentes et rapides, et également celle de la disponibilité des ressources pour fabriquer les batteries. Il semble plus raisonnable de privilégier **une complémentarité entre des solutions gaz et électricité, les deux pouvant être d'origine renouvelable à terme et optimisées selon les usages et contextes.**

Le véhicule électrique a par exemple toute sa place en milieu urbain ou péri-urbain. Le véhicule gaz, déjà fortement présent dans d'autres pays, permet quant à lui d'effectuer des trajets sur des plus longues distances.

Enfin, pour ne pas augmenter les émissions de gaz à effet de serre, le véhicule électrique ne doit être encouragé qu'en parallèle d'une réduction de la consommation et d'un développement des renouvelables. Il convient également de s'interroger en amont sur l'évolution du parc de véhicule ; un modèle de véhicules partagés permettrait de réduire le nombre de véhicules en circulation et les impacts associés (zones de stationnement, énergie à la fabrication, ...). Il n'est donc peut-être pas nécessaire d'envisager autant de véhicules en circulation en 2035.

Pour aller plus loin : <https://decrypterlenergie.org/le-vehicule-electrique-permet-il-de-reduire-les-emissions-de-CO2>

“ **« L'Académie des Science, certaines des ONG non conviées à cette journée, des représentants du mouvement syndical et le conseil d'administration d'EDF ont fortement contesté les hypothèses retenues par ces scénarii RTE. Cette information n'a à notre connaissance pas été fournie aux 400. »** ”

Réponse de TOTAL

Pour atteindre la moitié de la flotte de véhicules particuliers en 2035, il faut que la part de voitures électriques dans les ventes de véhicules neufs soit d'environ 30% en 2025 et de l'ordre de 85 à 90% en 2030 et 2035. Cela suppose une offre abondante de voitures électriques par différents constructeurs et à des prix adaptés pour tous types de consommateurs. Cela suppose également un accès facile et économiquement accessible à des moyens de recharge adaptés à des besoins variables. L'ensemble de ces exigences conduit à penser qu'il sera très difficile d'atteindre la moitié du parc de véhicules particuliers en 2035.

Commentaires de l'auteur :

La DGEC se borne à citer les conclusions très contestées des scénarii RTE qui affirment possible de fermer en plus des 3GW de charbon, 16 réacteurs à l'horizon 2035 tout en alimentant 15 millions de véhicules électriques.

L'Académie des Science, certaines des ONG non conviées à cette journée, des représentants du mouvement syndical et le conseil d'administration d'EDF ont fortement contesté les hypothèses retenues par ces scénarii RTE. Cette information n'a, à notre connaissance pas été fournie aux 400.

EDF est favorable à une croissance du parc automobile électrique exprime de la confiance dans les progrès à venir et a décidé de sa place de leader sur ce nouveau marché des véhicules électriques.

Total, quant à lui, connaît bien les marchés du transport, ses premiers clients. Il a comme priorités : le pétrole et le gaz, et, émet des doutes sur l'objectif de 15 millions de véhicules électriques. On pourrait en effet observer que malgré des bonus incitatifs, les ventes de véhicules électriques ont du mal à dépasser 1,5% du marché.

La position exprimée de Négawatt mérite d'être lue attentivement ainsi que son étude proposée par renvoi.

Possible : ✓ SANS OPINION

Beaucoup reste à faire pour s'assurer de la faisabilité technique d'une telle perspective. À titre d'exemple, on ne sait pas aujourd'hui si le réseau électrique serait en mesure de répondre à cette nouvelle demande.

Souhaitable : ✓ NON

Cette perspective semble s'inscrire dans une vision où l'électricité serait la seule solution pour remplacer le pétrole. La trajectoire vers une mobilité verte ne doit pas s'envisager à travers une seule option technologique : la généralisation d'une solution exclusivement électrique pose la question de la capacité du réseau à supporter de nombreuses recharges fréquentes et rapides, et également celle de la disponibilité des ressources pour fabriquer les batteries. Il semble plus raisonnable de privilégier une complémentarité entre des solutions gaz et électricité, les deux pouvant être d'origine renouvelable à terme et optimisées selon les usages et contextes. Le véhicule électrique a par exemple toute sa place en milieu urbain ou péri-urbain. Le véhicule gaz, déjà fortement présent dans d'autres pays, permet quant à lui d'effectuer des trajets sur des plus longues distances.

Enfin, pour ne pas augmenter les émissions de gaz à effet de serre, le véhicule électrique ne doit être encouragé qu'en parallèle d'une réduction de la consommation et d'un développement des renouvelables. Il convient également de s'interroger en amont sur l'évolution du parc de véhicule ; un modèle de véhicules partagés permettrait de réduire le nombre de véhicules en circulation et les impacts associés (zones de stationnement, énergie à la fabrication, ...). Il n'est donc peut-être pas nécessaire d'envisager autant de véhicules en circulation en 2035.¹

A la différence de beaucoup d'ONG s'affirmant écologistes, Négawatt est plutôt contre le développement des véhicules électrique et développe des arguments de raison.

La logistique à construire pour assurer les recharges de ces véhicules poserait selon Négawatt des problèmes d'équipement du réseau non étudiés et très coûteux.

Vient ensuite sa motivation fondamentale, Négawatt n'est pas favorable à tout ce qui pourrait favoriser une augmentation de la consommation d'électricité.

La lecture de son étude « le véhicule électrique permet-il de réduire les émissions de CO2 » nous explique pourquoi : Négawatt dénonce l'illusion que serait pour lui, la promotion des recharges de nuit en expliquant qu'en hiver la puissance appelée la nuit est supérieure à la disponibilité d'un nucléaire réduit à 50% du mix, ce qui conduirait à la construction de nouveaux réacteurs, solution inacceptable pour Négawatt.

Cette hypothèse est contraire aux discours fréquents d'ONG pro renouvelables qui proposent une « synergie » entre les batteries des véhicules électriques et les renouvelables intermittents.

Au fond, si Négawatt préfère développer la mobilité au gaz, c'est d'abord pour éviter d'associer de probables recharges majoritaires de nuit à un système électrique à forte proportion de nucléaire, comme nous le constatons aujourd'hui pour les chauffe-eau.

Sans l'avoir voulu, par une démonstration par l'absurde, Négawatt nous prouve que l'électrification des transports et un système nucléaire sont complémentaires.

Enfin Négawatt prônant le gaz vert pour tant d'usages ne nous a pas précisé d'abord comment, à partir d'une ressource limitée et en respectant les forêts, en ne prélevant que la biomasse qu'elles sont en capacité de renouveler, on pourrait alimenter toute la consommation et le transport, ensuite.

De plus comme le démontre l'exemple norvégien réussi, le développement du véhicule électrique passe par un très fort engagement de l'état à la fois financier et réglementaire. Qui le paye ? taxes sur le carburant ? impôts ?

En l'absence d'un tel plan voiture électriques crédible, qui aurait dû être présenté par la DGCE, comment tirer des conclusions d'un vote favorable des 400, qui pour leur grande majorité, n'ont aujourd'hui ni les moyens financiers ni les possibilités de recharges indispensables à l'achat d'un véhicule électrique ?

L'opinion perçoit l'intérêt des véhicules électriques davantage pour sa grande sensibilité aux pollutions de l'atmosphère des grandes villes que pour des motifs climatiques.

¹ <https://decrypterenergie.org/le-vehicule-electrique-permet-il-de-reduire-les-emissions-de-CO2>

À VOTRE AVIS, LA RÉGLEMENTATION DES BÂTIMENTS DOIT-ELLE FAVORISER UN TYPE DE CHAUFFAGE (DEUX CHOIX POSSIBLES) : les radiateurs électriques les pompes à chaleur le chauffage au gaz le chauffage au bois aucun mode de chauffage

Réponse de DGEC

La priorité de la réglementation thermique des bâtiments doit être d'assurer de faibles consommations d'énergie. Elle fixe un résultat et n'a pas à favoriser tel ou tel moyen pour l'atteindre. La Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) l'encadre par le Coefficient d'énergie primaire (Cep) pour les usages du bâtiment : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, auxiliaires ; et le Besoin Bioclimatique (Bbio) relatif à la performance de l'enveloppe. Ces critères seront maintenus dans la future réglementation environnementale.

La réglementation doit également favoriser la progression des énergies renouvelables par différents moyens disponibles : pompe à chaleur, géothermie et solaire thermique mais aussi biomasse, fournies par le bâtiment lui-même ou par des réseaux de chaleur alimentant le quartier.

Les autres énergies de chauffage ont des spécificités plus ou moins adaptées pour certains profils ou en appoint. La future réglementation associant un critère carbone au critère énergie permettra de mieux prendre en compte leurs caractéristiques.

Dans sa documentation adressée aux 400, la DGEC affirme : « Un radiateur électrique alimenté par une centrale à gaz est en général moins efficace qu'un chauffage à gaz. Notons enfin que le bilan carbone d'un radiateur électrique ou d'une pompe à chaleur est directement lié à la façon dont est produite l'électricité en amont. »

Réponse d'EDF

L'effort, associé à la rénovation et à l'évolution de la réglementation pour les bâtiments neufs, doit en priorité porter sur les pompes à chaleur, qui associent chaleur renouvelable et électricité aujourd'hui très bas carbone.

La raison est double : cette solution est accessible et efficace (mais il faut travailler avec les professionnels pour l'étendre à un coût intéressant), et les autres solutions affichent un potentiel limité. Il sera notamment difficile d'obtenir du gaz renouvelable compétitif et en quantité : l'étude Adème récente annonce un coût de la molécule de l'ordre de 4 à 5 fois le coût de celle de gaz naturel.

Réponse de NÉGAWATT

Au-delà du développement d'un type de chauffage, **la priorité doit avant tout être donnée aux actions permettant de réduire la consommation énergétique dans les bâtiments existants**, telles que la mise en œuvre d'un programme massif de rénovation thermique performante. Celle-ci peut permettre de diviser par trois ou plus les consommations d'énergie et la facture de chauffage, tout en favorisant le changement de type de chauffage.

Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, il faut favoriser les générateurs de chauffage les plus performants. À ce titre, la pompe à chaleur est appelée à jouer un rôle majeur car elle peut considérablement réduire les consommations de chauffage, à condition d'être performante et bien dimensionnée.

Le chauffage au bois, oui, sous toutes formes et à condition d'utiliser des équipements performants disposant d'un bon rendement énergétique et rejetant peu de particules fines.

À l'inverse, les radiateurs électriques ne doivent pas être favorisés car ils sont peu efficaces, contribuent fortement aux pointes de consommation électrique en hiver, et sont coûteux à l'utilisation pour les consommateurs. Le chauffage au fioul doit être progressivement éliminé. Enfin, le chauffage au gaz doit également être écarté, pour privilégier l'utilisation du gaz d'origine renouvelable là où il est le plus utile à long terme, c'est-à-dire dans les transports.

Réponse de TOTAL

Pour le chauffage, le gaz doit être privilégié par rapport à l'électricité pour de simples raisons de rendement énergétique d'autant plus que le recours à l'électricité n'est pas le mieux adapté pour satisfaire des besoins dont la variabilité est forte en fonction des saisons ou des heures de la journée.

Commentaires de l'auteur :

Les réponses de Total et d'EDF sont conformes aux intérêts commerciaux qu'ils défendent légitimement.

Notons une convergence EDF / Négawatt, pour prôner les pompes à chaleur. EDF relève que le développement du gaz renouvelable souhaité par Négawatt pour le transport demanderait de très gros concours financiers en termes d'aides.

Pompes à chaleur, des frigidaires à l'envers, multiplient par plus de trois l'efficacité de l'énergie électrique reçue en prélevant de la chaleur dans la source froide, par exemple dans l'air.

Le critère bas carbone n'est cité explicitement que par EDF. La DGEC liant associe le bilan carbone d'un radiateur électrique à la façon dont l'électricité est produite. S'adressant à des citoyens demandeurs d'information, pourquoi oublie-t-elle de leur rappeler que l'électricité française est bas carbone ? Comment ont-ils pu voter sans tenir compte de cette réalité?

Enfin qu'ont pu comprendre le G 400 du critère Cep évoqué par la DGEC ? La Cep ou énergie primaire multiplie par 2,58 l'énergie finale des radiateurs électriques, alors que celle provenant du gaz bénéficie actuellement du coefficient 1. Il aurait fallu l'expliquer au G400. L'application de la réglementation actuelle favorise le gaz aux dépens de l'électricité, ce qui contribue à augmenter les émissions de gaz à effet de serre de la France. Il y a donc une convergence d'intérêts pour favoriser le gaz entre Total et la DGEC dont on comprend alors la discrétion. Pour qui roule la DGEC ?

S'AGISSANT DES EFFORTS À ENGAGER POUR CHACUNE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUIVANTES, FAUT-IL ACCÉLÉRER, RALENTIR OU MAINTENIR LE RYTHME DE L'ÉNERGIE

- Éoliennes à terre** ACCÉLÉRER RALENTIR MAINTENIR
Éoliennes en mer ACCÉLÉRER RALENTIR MAINTENIR
Photovoltaïque ACCÉLÉRER RALENTIR MAINTENIR
Biogaz ACCÉLÉRER RALENTIR MAINTENIR
Bois ACCÉLÉRER RALENTIR MAINTENIR
Énergie hydroélectricité ACCÉLÉRER RALENTIR MAINTENIR
Géothermie ACCÉLÉRER RALENTIR MAINTENIR

Réponse de DGEC

L'atteinte des objectifs nationaux et européens en termes d'énergie renouvelable nécessite une accélération de toutes les filières. Les efforts à engager dépendent du gisement disponible de chaque filière, de leur maturité et de leur compétitivité.

Pour la biomasse, les efforts doivent porter en priorité sur la mobilisation de la ressource ;

Pour l'éolien ou le solaire, les progrès technologiques et les baisses de coûts rendent possible une accélération des rythmes de développement à un coût maîtrisé dans le respect des enjeux de protection des paysages et de la biodiversité ;

Le potentiel de l'hydroélectricité est limité par un taux d'équipement déjà important et par les enjeux de protection de l'environnement, mais il existe encore une marge d'optimisation du parc ;

Pour la géothermie, les investissements actuels sont très importants pour développer la technologie à grande profondeur et laissent augurer une accélération possible du développement de la filière dans la décennie à venir.

Réponse d'EDF

Il n'y a pas une énergie renouvelable qui domine les autres, il faut les faire progresser en veillant à maîtriser les coûts et l'apport de chacune à la dé-carbonisation, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de nos entreprises.

Réponse de NÉGAWATT

- Éoliennes à terre** : ACCÉLÉRER
Éoliennes en mer : ACCÉLÉRER
Photovoltaïque : ACCÉLÉRER
Biogaz : ACCÉLÉRER
Bois énergie : ACCÉLÉRER
Hydroélectricité : MAINTENIR LE RYTHME
Géothermie : MAINTENIR LE RYTHME

La France est en retard sur ses objectifs européens : elle doit accélérer le rythme de développement des Énergies Renouvelables (EnR) de manière conséquente pour atteindre l'objectif intermédiaire fixé à 23 % d'EnR dans la consommation finale brute d'énergie en 2020.

Les gains de compétitivité des énergies renouvelables, leur efficacité et leur complémentarité permettent désormais d'envisager sérieusement une couverture à 100% de nos besoins par les énergies renouvelables à l'horizon 2050 :

- Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable et permet de répondre aux besoins de chauffage ;

- Le biogaz peut être utilisé en remplacement du pétrole dans nos véhicules ;
- Enfin, l'éolien et le photovoltaïque peuvent assurer la majorité des besoins en électricité, en complément de l'hydraulique existant (et des solutions de stockage pour gérer leur variabilité peuvent être déployées à cet horizon).

Les énergies renouvelables sont à privilégier par rapport aux énergies fossiles et nucléaire car elles sont inépuisables et ont un impact bien moindre sur l'environnement - tant vis-à-vis des risques industriels qu'en terme de fardeaux pour les générations futures -, que ce soit au niveau local ou mondial.

Pour aller plus loin : <https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2017-2050>

Réponse de TOTAL

Il convient d'accélérer sur le solaire dont le prix a beaucoup baissé depuis la promulgation de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte.

L'éolien offshore peut également progresser plus vite sous réserve de l'acceptabilité locale des implantations prévues. Les coûts actuels de l'éolien offshore rendent, sauf exception, cette solution encore trop onéreuse.

Commentaires de l'auteur :

Il est demandé aux citoyens du G 400 de s'exprimer sur le rythme de développement des énergies renouvelables. Mais, parler d'optimisation de déploiement de moyens sans avoir au préalable mis au clair et hiérarchisés ses objectifs, a-t-il un sens ?

Pour Total, entreprise sensible aux calculs économiques, la cause de l'offshore est entendue, la technologie étant trop onéreuse. Or aucune information sur les coûts à venir des dernières décisions de lancement des parcs offshore (Achats à 150€/MWh, coût prévisionnel sur 20 ans 26,5Mds euros) n'a été fournie au G 400. Total très engagé sur le solaire, soutient cette technologie qu'il déploie avec succès en dehors de l'hexagone.

La DGEC se positionnent clairement sur des objectifs de moyens et non de finalités en faisant référence à l'Europe, sans donner plus de précisions sur les impacts de ce déploiement de renouvelables sur les vrais objectifs de la France.

Le bilan des dernières années a démontré que l'injection de 6% de renouvelables n'avait eu aucune influence significative sur le volume de nos émissions.

Négawatt prend comme référence une vision d'une France totalement convertie aux énergies renouvelables dès 2050, donc demande d'accélérer ou de maintenir les rythmes de développement.

En trois lignes, EDF nous offre ce qu'aurait pu être une introduction à un vrai débat sur le déploiement des différents renouvelables en énumérant trois objectifs : décarbonisation, (oubliée par la DGEC !), compétitivité et pouvoir d'achat des ménages.

Si les débats du G 400 avaient été organisés à partir de cet énoncé, et si la DGEC avait fourni cas par cas des éléments d'appréciations à la contribution de chaque énergie renouvelable aux trois objectifs nommés par EDF, les votes finaux des citoyens du G 400 auraient eu une valeur incontestable.

À VOTRE AVIS, FAUT-IL FIXER L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE LA PART DU NUCLÉAIRE À 50 % DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ :

comme prévu en 2025 en 2030 en 2035 au-delà de 2035

Réponse de DGEC

Les études menées par RTE montrent que l'échéance de 2025 soulève d'importantes difficultés de mise en œuvre au regard de nos engagements en matière climatique : malgré le développement volontariste des énergies renouvelables, et du fait de la faible maturité à court terme des solutions de stockage, la France serait contrainte de construire une vingtaine de nouvelles centrales à gaz dans les 7 prochaines années pour assurer la sécurité d'approvisionnement lors des pointes de consommation, conduisant à une augmentation forte et durable de nos émissions de gaz à effet de serre.

La PPE doit établir une trajectoire ambitieuse d'évolution du mix électrique permettant d'atteindre le plus rapidement possible les objectifs fixés par la loi en prenant en compte l'impératif climatique, la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité économique du pays et la soutenabilité financière de la transition, et en préservant la possibilité de faire des choix en fonction des évolutions technologiques et économiques à venir.

Citation de la documentation DGEC fournie dans le dossier de base adressé au G 400 : « Le gouvernement de son côté a retenu deux scénarios produits par RTE. Ils prévoient la réduction de la part du nucléaire au fur et à mesure de la montée en puissance des énergies renouvelables. L'un (Ampère) aboutit au chiffre de 50% autour de 2035, l'autre (Volt) reporte cet objectif à une date indéterminée probablement au-delà de 2035. »

Réponse d'EDF

Le Gouvernement dans sa déclaration du 7 novembre 2017 a confirmé le principe d'un socle de 50% de nucléaire mais sans préciser la date à laquelle nous pourrions parvenir à cet objectif.

EDF n'a pas proposé de nouvelle échéance pour la raison suivante : nous comptons commencer à arrêter des centrales à partir de 2029, au commencement des cinquièmes visites décennales. Jusque-là, le parc nucléaire actuel est pleinement compatible avec les différents scénarios de développement des renouvelables en France, son exploitation est rentable, profitable pour le pays en termes d'emplois et d'exportations d'électricité.

Réponse de NÉGAWATT

ENTRE 2025 ET 2030 En mobilisant les potentiels d'action sur la consommation électrique et de développement des énergies renouvelables, la France peut atteindre ses objectifs de réduction de la part du nucléaire à 50 % entre 2025 et 2030 dans des conditions économiques et sociales acceptables. À l'inverse, le report de cet objectif suppose une stratégie de prolongation de l'exploitation du parc qui pose d'importants problèmes de sûreté et d'accumulation supplémentaire de déchets, et risque de s'avérer très coûteuse. Globalement, repousser l'objectif est la plus mauvaise manière de commencer à le mettre en œuvre. Pour aller plus loin :

https://www.negawatt.org/IMG/pdf/180328_intervention-debat-public_ppe_nucleaire.pdf

Réponse de TOTAL

Le rythme de réduction doit résulter d'une analyse coûts bénéfiques réaliste et tenir compte du développement des énergies alternatives et notamment de l'accélération du déploiement des renouvelables et en particulier du solaire pour s'assurer de la satisfaction de la demande.

Il convient par ailleurs d'éviter d'arrêter des centrales nucléaires techniquement en état de marche et économiquement rentables dès lors que les conditions d'opération en pleine sécurité sont assurées.

L'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50% d'électricité devrait donc être fixé au-delà de 2035.

Commentaires de l'auteur

Notons d'abord que cette question est fermée. On ne m'offre que le choix de la date, pas de la finalité. Il n'y a pas de case correspondant à une réponse du type : « l'objectif de 50% a eu une origine politique et n'a pas été précédé par une étude objective décrivant ses avantages et inconvénients. ». Personnellement j'aurais refusé de voter. Il est normal dans une démocratie que de temps en temps on fasse le bilan des décisions politiques du passé et que l'on ait la liberté de remettre en cause des croyances supposées éternelles. L'exercice de la PPE, comme la Stratégie Nationale Bas Carbone, doit aussi tenir compte de l'engagement COP 21 de la France de réduire de 40% nos émissions entre 1990 et 2030, postérieure à la LTE et à avaleur juridique.

Dans ce contexte la DGEC n'a pas d'autres choix que de rappeler les positions de départ de son ministre. Mais remercions le fonctionnaire rédacteur pour avoir introduit la phrase suivante : « La PPE doit établir une trajectoire ambitieuse d'évolution du mix électrique permettant d'atteindre le plus rapidement possible les objectifs fixés par la loi en prenant en compte l'impératif climatique, la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité économique du pays et la soutenabilité financière de la transition, et en préservant la possibilité de faire des choix en fonction des évolutions technologiques et économiques à venir. »

Et d'avoir évoqué : la faible maturité à court terme des solutions de stockages.

Négawatt a comme objectif ultime principal de sortir du nucléaire. Le 50% n'est pour lui qu'une étape. Il est dès lors logique que Négawatt recommande 2025.

Total n'a pas d'intérêts majeurs directs dans le choix d'une date pour réaliser le 50%. Machiavéliquement Total aurait pu choisir la date la plus précoce puisqu'il ressort des dires de la DGEC que de forcer sur 2025 conduirait à ouvrir de nouvelles centrales au gaz qui pourraient intéresser commercialement le producteur de gaz russe Total.

Mais Total nous offre une réponse d'entreprise bien gérée : on n'arrête pas une installation industrielle rentable dès lors que les conditions d'exploitation en pleine sécurité sont assurées. C'est ce que nous attendons de cette entreprise quand se posera le devenir de ses raffineries et installations pétrochimiques encore localisées dans l'hexagone soumises à la concurrence mondiale.

EDF qui est une entreprise sous tutelle, y compris stratégique, de l'état (et dont le président est révocable à tout moment), n'a pas d'autre possibilité dans le contexte politique actuel que d'accepter dans ses communications l'objectif du 50% de nucléaire.

Cependant, compte tenu d'une consommation d'électricité qu'EDF prévoit en hausse, prolonger l'exploitation de centrales rentables est intéressant pour le pays à tous points de vue.

Comment pouvoir voter avec rationalité face à cette question, si le préalable d'hypothèses crédibles d'augmentation de la consommation d'électricité dé-carbonée se substituant aux fossiles n'a pas été tranché ?

À VOTRE AVIS, FAUT-IL DÉCIDER AVANT 2028 □ de la fermeture d'autres centrales que Fessenheim □ de l'ouverture de nouveaux EPR □ du prolongement de nombreux réacteurs au-delà de 50 ans

Réponse de DGEC

En adoptant la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le Gouvernement définira une trajectoire de réduction progressive de la part du nucléaire pour atteindre les 50%, en garantissant la sécurité d'approvisionnement électrique et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Pour se conformer à cette trajectoire, la PPE pourra prévoir la fermeture, la prolongation de réacteurs du parc existant, ou leur renouvellement par de nouveaux EPR ou d'autres moyens de production. La centrale de Fessenheim sera fermée préalablement à la mise en service de l'EPR de Flamanville, qu'EDF annonce à ce stade pour fin 2018.

Réponse d'EDF

DE LA FERMETURE D'AUTRES CENTRALES QUE FESSENHEIM

- EDF se prépare à des premières fermetures à partir de 2029. Ceci suppose une décision 3 à 5 ans avant l'échéance, donc avant 2028.

DE L'OUVERTURE DE NOUVEAUX EPR

- Garantir un système électrique dé-carboné pour 2050 demandera de construire de nouveaux réacteurs, le parc actuel s'arrêtant progressivement. La construction de ces nouveaux réacteurs devra être échelonnée : une première mise en service peu après 2030, demande une décision bien avant 2028.

DU PROLONGEMENT DE TRÈS NOMBREUX RÉACTEURS AU-DELÀ DE 50 ANS

- La proposition d'EDF est de prévoir des fermetures réparties entre des fermetures à 50 ans et des fermetures à 60 ans, donc d'exploiter une large partie du parc au-delà de 50 ans : fermer à un âge donné créerait une rupture très concentrée dans le temps, qui serait extrêmement difficile et coûteuse à gérer, industriellement, socialement et dans chaque territoire.
- Le parc existant offre une électricité très compétitive, sans émission de CO₂, avec des exportations et porteuse d'emplois qualifiés en France, donc en faveur des ménages, des entreprises et du pays. 220 000 emplois sont concernés.

Réponse de NÉGAWATT

DE LA FERMETURE D'AUTRES CENTRALES QUE FESSENHEIM :

- Si l'on souhaite engager une trajectoire de réduction de la part du nucléaire à 50% de la production électrique, cela signifie réduire le nombre de réacteurs en fonctionnement, puisque la consommation électrique ne devrait plus augmenter dans les prochaines années (c'est ce qu'affirme RTE, le gestionnaire du réseau électrique). Il est donc nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une trajectoire de fermeture des réacteurs nucléaires à court et moyen termes, afin d'anticiper au mieux les besoins d'accompagnement et de reconversion des territoires concernés.

DE L'OUVERTURE DE NOUVEAUX EPR :

- La construction de l'EPR de Flamanville est un échec industriel, et EDF reconnaît déjà que le nouveau modèle d'EPR en développement restera plus cher que les énergies renouvelables. Dans ce contexte, ce développement ne répondrait à aucun besoin spécifique.

DU PROLONGEMENT DE TRÈS NOMBREUX RÉACTEURS AU-DELÀ DE 50 ANS :

- Aucun réacteur dans le monde n'a aujourd'hui atteint 50 ans, et les conditions de sûreté et de coût d'une exploitation au-delà posent question. Il faudra dans tous les cas d'abord décider de la **prolongation ou non au-delà de 40 ans**, qui est la durée de vie pour laquelle le parc nucléaire a initialement été conçu : l'Autorité de Sûreté Nucléaire exige que les réacteurs prolongés soient pour cela portés au niveau de sûreté de réacteurs de type EPR neufs, et les conditions techniques et économiques dans lesquelles cette exigence peut être respectée sont pour le moins incertaines.

Réponse de TOTAL

Le nucléaire a apporté de l'indépendance énergétique à la France et des coûts d'électricité très compétitifs. Cependant chaque année qui passe montre une augmentation du coût prévisionnel de la génération nucléaire future pour de nouveaux EPR qui ne sont pas compétitifs avec des solutions alternatives au gaz par exemple, même en introduisant un coût du CO2 de l'ordre de 30 €/t.

Commentaires de l'auteur

C'est une double question :

- *Prolongation de la vie du parc historique, ce qui doit être décidé par la PPE en débat.*
- *Décision de lancer un nouveau nucléaire pour laquelle les citoyens ne disposent pas des éléments d'information. Le ministre de l'Économie ne dit pas autre chose quand il affirme que la mise en production de Flamanville est un préalable à toute décision française sur le nouveau nucléaire. Le Royaume Uni lui a décidé la construction de deux EPR avec l'appui du ministre de l'économie français de l'époque. Cette question devra être tranchée plus tard dans le quinquennat actuel.*

Redoutable première question : faut-il fermer des réacteurs, et si oui lesquels ? Citoyen votant, toi ou quelqu'un de tes proches travaille sans doute dans une entreprise qui lutte pour sa survie conditionnant son emploi et son avenir. Imagines-toi regardant Néron demandant au peuple romain massé dans le cirque de lever ou baisser le pouce pour décider si oui ou non il faut économiquement et socialement condamner à mort ton entreprise !

Négawatt baisse le pouce. Dans son introduction, le ministre l'avait proposé pour 8 à 16 réacteurs. Évaluation INSEE pour Fessenheim : perte de 1100 emplois directs et indirects par réacteur, 2200 en tout.

Par ailleurs, le grand carénage, alternative à une fermeture des réacteurs du parc historique après quarante ans et qui propose de prolonger leur durée de vie jusqu'à cinquante ou soixante ans en prenant les mesures correspondantes demandées et contrôlées par l'ASN, la DGEC dans sa documentation initiale cite comme évaluation du coût du grand carénage, le chiffre EDF de 45Mds, comparé à une évaluation de la Cour des Comptes de 100 Mds d'euros et un chiffre de 200Mds d'euros lancé par Greenpeace sans autres commentaires.

Le citoyen devant voter serait en droit de demander à la DGEC, qui compte en son sein une commissaire du gouvernement auprès d'EDF, de l'éclairer sur son vrai coût prévisionnel puisqu'elle semble laisser entendre qu'elle ne le connaît pas.

La commissaire du gouvernement a toute liberté pour accéder aux données comptables d'EDF traitant des coûts d'investissements déjà réalisés d'EDF sur les composants du grand carénage (soupapes, re-combinateurs d'hydrogène, PC bunkérisés, groupes diesels générateurs, pompes et réserves d'eau sécurisés...). Pour cela la DGEC pourrait faire appel éventuellement à des comptables professionnels différents de Greenpeace qui jusqu'ici n'était pas une référence en matière d'audit objectif et donc donner un avis autorisé sur la communication d'EDF sur le coût cash prévisionnel du parc historique après grand carénage de 33€/MWH, très compétitif face à celui du meilleur concurrent, le lignite allemand qui produit aux environs de 45€/MWH. Enfin pourquoi n'avoir pas précisé que la Cour des Comptes a évalué l'ensemble des investissements, maintenance et grand carénage, alors qu'EDF les distingue.

On ne s'y comporterait pas autrement si l'on voulait embrouiller le citoyen !

Concernant le nouveau nucléaire, avec prudence la DGEC s'en remet aux décisions à venir du gouvernement.

Mais dans sa documentation initiale elle affirme : « Le ministre de la Transition écologique et solidaire n'a pas fait preuve d'un très grand enthousiasme devant cette demande. Les opposants au nucléaire sont contre une telle décision car selon leurs termes :

- L'EPR n'apporte rien de neuf sur le plan de la technologie et de la gestion des déchets radioactifs.*
- Les coûts de Flamanville sont passés de 3,3 milliards prévus à 10,5 milliards et donc l'électricité EPR coûterait plus cher (voir le tarif conclu avec Hinkley Point en Grande-Bretagne à 110 \$ le MWh).*
- Décider de nouveaux réacteurs EPR, c'est mettre beaucoup d'argent alors qu'on doit investir sur les économies et les ENR ».*

Total toujours fidèle à son positionnement d'entreprise attentive aux critères de rentabilité défend le parc actuel, mais émet des doutes sur les coûts prévisionnels de nouveaux EPR et retient comme critère une taxe carbone de 30€/t.

EDF prose de gérer de façon responsable socialement et industriellement une transition entre l'ancien et le nouveau nucléaire en évitant un effet falaise, ce qui conduirait à prolonger au moins jusqu'en 2029 le parc historique. Une décision sur le nouveau nucléaire devra être impérativement prise au cours de ce quinquennat.

Les défis d'un réchauffement climatique incontrôlé de la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays, en particulier de la fiabilité d'un système électrique qui, non seulement alimente avec les autres énergies les muscles économiques du pays, mais aussi ses neurones concernent tous les français dans leurs convictions et intérêts les plus chers. Aussi l'auteur ne peut que se féliciter que les organisateurs de ce débat aient cherché à tenir compte de leurs avis en organisant une consultation de quatre cent citoyens volontaires.

Correctement animés ayant été préalablement informés des données d'un problème les groupes tendent vers l'objectivité et sont créatifs.

Etait-il possible avec seulement une journée d'échanges et la documentation telle que nous avons pu l'analyser d'aboutir à partir de cet échantillon à une appréciation fondée tenant compte des opinions complexes des citoyens?

N'ayant pas été témoin des échanges et débat, l'auteur se gardera bien de tout jugement les concernant.

Mais l'examen attentif de la documentation qui leur a été fournie ainsi que le choix de la commission de leur demander d'exprimer leurs opinions dans des réponses à des questions fermées le fait douter de la pertinence des conclusions qu'elle en a tirées.

A propos de l'auteur

Jacques Peter est ingénieur des mines. Il a travaillé pendant de nombreuses années dans le secteur des transports, avant de rejoindre en 2012 le secteur de l'énergie. C'est donc un nouveau venu, qui fait partager son regard riche et son expérience d'autres secteurs industriels. Avec sa rigueur d'ingénieur, il a suivi le long travail du débat sur la PPE, et en dresse ici son bilan. Il l'a fait bénévolement pour soutenir les travailleurs du nucléaire engagés dans « Voix du Nucléaire », **et ne plus laisser le monopole de la communication aux marchands de peur**. Il a voulu témoigner de tout ce que l'on peut faire d'intelligent et d'utile avec l'outil nucléaire, face à des adversaires voulant tuer économiquement et socialement, le secteur.

Ses valeurs personnelles :

« Lutter contre le réchauffement, c'est aimer et respecter nos descendants et tous nos frères humains vivant dans des territoires menacés par les perspectives que nous décrivent les climatologues. »
« Faire confiance aux compétences, scientifiques, économiques et professionnelles, et respecter l'objectivité qui nous permet d'approcher la vérité. »
« Respecter l'emploi, la compétitivité de nos entreprises et les pouvoir d'achats, en particulier ceux des plus modestes »

VOIX du NUCLEAIRE
40 avenue des Bretagnes
93500 PANTIN
Contact@voixdunucleaire.org
www.voix-du-nucleaire.org